

RAPPORT D'ACTIVITÉS

20 24



LA LETTRE DE LA PRÉSIDENTE

Dans un contexte de tensions sur les ressources naturelles et où la production de déchets augmente, Savoie Déchets est au service du territoire pour éviter, transformer, et mieux valoriser les déchets produits.



Le 18 octobre 2024, le Comité Syndical de Savoie Déchets a adopté sa feuille de route à horizon 2034 : au terme de deux années de travail avec nos adhérents, cette feuille de route engageante place la **réduction**, la **valorisation**, et le **recyclage** au cœur du projet du syndicat. Dans le respect de la hiérarchie des modes de traitement, le plan d'actions issu de cette feuille de route, est axé sur :

- la **réduction** de la quantité de produits qui arrivent en fin de vie
- le **réemploi** des produits qui deviendraient autrement des déchets
- le **recyclage** par valorisation de matière et organique
- la **valorisation** énergétique

Je suis heureuse de voir l'implication de chacune et chacun pour déployer ce plan d'action ambitieux et structurant pour le territoire.

À l'échelle nationale les sols ont perdu plus de la moitié de leur teneur en matière organique en moins de 50 ans, il est **urgent** de pouvoir apporter de l'amendement de qualité pour venir nourrir les sols, retenir l'eau, stocker le carbone, éviter l'érosion. C'est pourquoi Savoie Déchets déploie des **solutions de compostage en proximité sur notre territoire**.

Au 1er janvier 2024, une nouvelle plateforme de compostage est mise en service en Tarentaise sur le site de l'ancienne usine d'incinération de Valezan. Elle accueille les déchets verts et alimentaires des adhérents du secteur, permettant de **limiter** les transports de déchets et la fabrication de compost en proximité.

Fin juin 2024, la première pierre du nouveau centre de tri a été posée à Chambéry, concrétisant notre projet mené en partenariat avec les territoires voisins de Bugey Sud (SITOM Nord Isère), SYCLUM (SITOM Nord Isère), SIBRECSA et SILA (CCSLA). La mise en service est prévue à partir d'octobre 2025, les entreprises tiennent les délais et les agents de Savoie Déchets se préparent à exploiter ce nouvel outil industriel.

Je tiens à saluer particulièrement l'investissement des équipes qui travaillent à l'émergence de ce nouvel équipement, tout en continuant de faire fonctionner l'actuel, avec toute la complexité incombant à un outil industriel.

Plus 17% de chaleur produite par l'UVETD en 2024 !

C'est le résultat des investissements réalisés pour accroître la récupération de chaleur fatale issue de l'incinération des déchets. L'UVETD contribue ainsi à la **production** d'énergie locale, tout en poursuivant les **investissements pour diminuer** encore son impact sur l'environnement. En 2024, ont été mis en service le nouveau système de traitement des oxydes d'azote dans les fumées et un système de mesure en continu du mercure. Je salue l'engagement quotidien des équipes et leur réactivité pour faire fonctionner l'usine à son maximum possible et minimiser son impact environnemental.

Savoie Déchets accroît également son soutien aux projets et activités dont l'action vient réduire les quantités de déchets produites : prise de parts dans la SCIC Alpes Consigne pour le déploiement de la consigne du verre, soutien au développement de *J'aime Boc'On* et de la *Cantine Savoyarde* pour diminuer le gaspillage alimentaire, et accompagnement d'*Enfin! Réemploi* pour réduire les déchets issus du bâtiment.

Un **grand remerciement** aux élu-es et aux agent-es impliqués dans tous ces chantiers, et en route pour 2025 avec au programme : le démarrage du nouveau centre de tri, le lancement du compostage des déchets alimentaires à Saint-Julien-Mont-Denis en Maurienne, de nouveaux parcours de visites, et l'accompagnement de projets émergents pour réduire la production de déchets.

Marie Bénévise

Présidente - Savoie Déchets

SOMMAIRE

05 LE SYNDICAT

- 06 Le syndicat
- 07 Présentation et chiffres clés
- 08 Les sites de Savoie Déchets
- 09 Feuille de route : horizon 2034
- 10 Organisation institutionnelle
- 12 Organisation opérationnelle
- 13 Ressources humaines
- 14 Un syndicat de projets et d'appui aux adhérents
- 16 Soutien à l'économie circulaire
- 18 Coopération locale
- 19 Coopération nationale et internationale
- 20 Communication

22 VALORISATION ORGANIQUE

- 23 Présentation et chiffres clés
- 24 Plateformes de compostage

26 VALORISATION MATIÈRE

- 27 Présentation et chiffres clés
- 28 Processus industriel
- 30 Futur centre de tri
- 31 Plan masse du projet
- 32 Fonctionnement du futur site
- 33 Insertion professionnelle
- 34 Qualité du tri
- 35 Que deviennent les emballages triés ?
- 36 Destination des matières triées
- 38 Bilan 2024 et évolutions

40 VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

- 41 Présentation et chiffres clés
- 42 Processus industriel
- 44 Valorisation de la chaleur fatale
- 45 Mise aux normes européennes
- 46 Qualité, sécurité, environnement
- 48 Destination en sortie de l'UVETD
- 50 Réutilisation des mâchefers sur les chantiers du territoire
- 51 Comprendre ce que contiennent nos poubelles
- 52 Bilan 2024 et évolutions

54 INDICATEURS FINANCIERS

- 55 Budget 2025
- 56 Budget de fonctionnement réalisé en 2024
- 57 Budget d'investissement réalisé en 2024
- 58 Compte administratif 2024 et tarification

01

LE SYNDICAT



HISTORIQUE DU SITE

Savoie Déchets est un syndicat mixte de traitement des déchets, dont la compétence obligatoire est le traitement des déchets ménagers et assimilés, ce qui comprend l'incinération des ordures ménagères avec production d'énergie, le tri des déchets recyclables, et la valorisation des déchets organiques. Savoie Déchets peut également assurer des prestations de service et répondre à des consultations liées à ses compétences afin de traiter des déchets pour le compte de tiers.



UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS



UNITÉS DE COMPOSTAGE DES BIODÉCHETS



CENTRE DE TRI DES EMBALLAGES



+ 4% 2024/2023

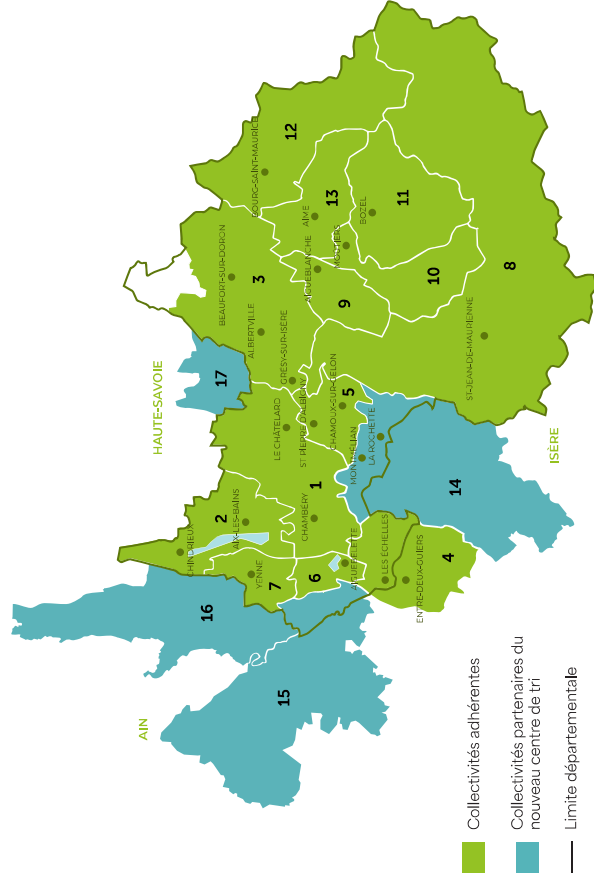
L'HISTORIQUE

Savoie Déchets voit le jour au 1er janvier 2010, issu de la volonté d'intercommunalités savoyardes de disposer d'équipements et de solutions pérennes tout en garantissant une maîtrise des prix et des décisions. Le syndicat mixte exploite en régie l'Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets (UVETD) et reprend en 2018 l'exploitation en direct du centre de tri de Chambéry.

Entre 2014 et 2016, de nouvelles collectivités adhèrent au syndicat. De 2016 à 2022, les sites de Valezan, Tignes et Gilly-sur-Isère sont requalifiés en quails de transfert pour les collectivités de Tarentaise et du secteur d'Alberville.

Au 1er janvier 2022, Savoie Déchets devient un service public industriel et commercial (SPIC). Depuis mai 2022, le syndicat exploite en régie directe une unité de compostage des biodéchets à Chambéry, et depuis janvier 2024 une nouvelle unité à Valezan.

LE TERRITOIRE

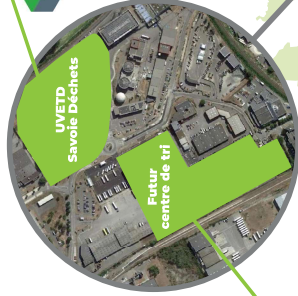
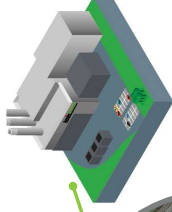


Collectivités adhérentes
Collectivités partenaires du nouveau centre de tri
Limite départementale

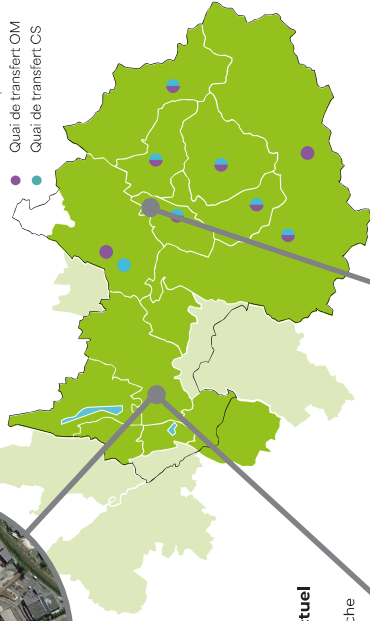
1 Grand Chambéry | 2 Grand Lac | 3 Communauté d'agglomération Arlysère | 4 Communauté de communes Cœur de Chartreuse | 5 Communauté de communes Cœur de Savoie | 6 Communauté de communes du Lac d'Aiguebelette | 7 Communauté de communes de Yenne | 8 SIRTOM de Maurienne | 9 Communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche | 10 Communauté de communes Cœur de Tarentaise | 11 Communauté de communes Val Vanoise | 12 Communauté de communes de Haute Tarentaise | 13 Communauté de communes des Versants d'Aime | 14 SIBRECSA | 15 SYCLUM | 16 Communauté de communes Bugey Sud | 17 Communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy

Unité de valorisation
énergétique et de
traitement des déchets

336 rue de Chantabord
73000 Chambéry
Voir p. 40

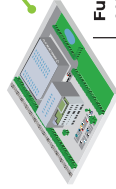


- Collectivités adhérentes
- Collectivités partenaires
- Limite départementale
- Quai de transfert OM
- Quai de transfert OS



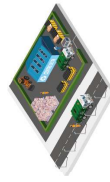
Futur
centre de tri

Rue de Chantabord
73000 Chambéry
Voir p. 30



Centre de tri actuel

928 avenue
de la Houille Blanche
73000 Chambéry
Voir p. 26



Compostage
des biodéchets

Site de Champlat
Chemin des Vernatiaux
73000 Chambéry
Voir p. 24



Compostage
des biodéchets

Site de Valezan
Praz de Valezan
73210 La PLAGNE TARENTAISE
Voir p. 25



Le centre de tri actuel et l'UVETD sont implantés sur la ZI de Bissy à Chambéry.

Le choix d'un foncier situé à proximité immédiate de l'UVETD pour la construction du nouveau centre de tri permettra à partir de 2025 de développer de nouvelles mutualisations : services, équipements et aménagements.

TRANSPORT DES DÉCHETS

Un accord a été trouvé en 2023, concrétisé par une délibération du Comité Syndical du 13/10/2023 pour la mise en place d'un mécanisme de péréquation du coût des transports selon la situation géographique, le potentiel fiscal et la performance du tri à la source des adhérents.

Concernant le développement de la filière de compostage des biodéchets, Savoie Déchets s'oriente vers la création de plateformes de compostage par bassin versant, ce qui permet de limiter les transports de déchets alimentaires sur le territoire.

Ainsi, la stratégie de Savoie Déchets en matière de développement de sites de traitement prend en compte à la fois les possibilités de mutualisation, permettant de réaliser des économies d'échelle, mais également les incidences en matière de transport qu'il convient d'optimiser et de rendre moins polluantes.

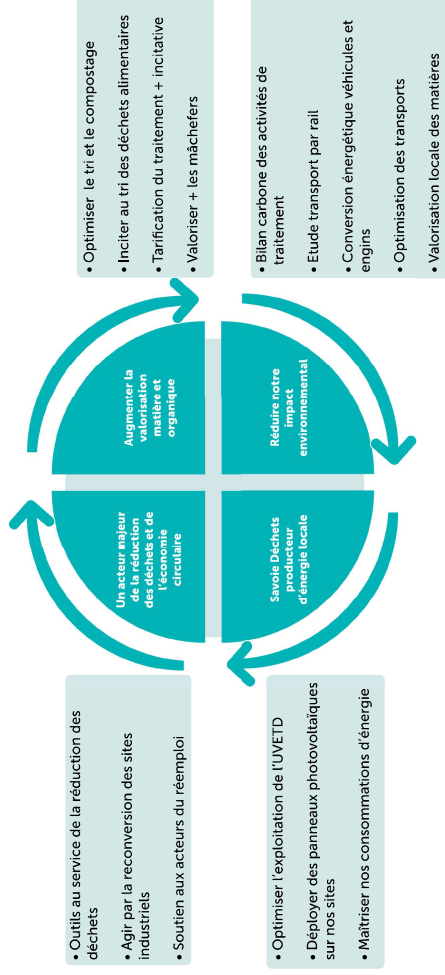
Début 2023, Savoie Déchets a engagé avec ses adhérents une démarche d'élaboration de sa feuille de route à horizon 10 ans, afin de co-construire les orientations stratégiques du syndicat en matière de gestion des déchets et de gouvernance.

Partant de la hiérarchie des modes de traitement et du contexte réglementaire ambitieux fixé par les lois TECV et AGEC, les travaux se sont orientés vers une **stratégie des 3RV** pour le syndicat :

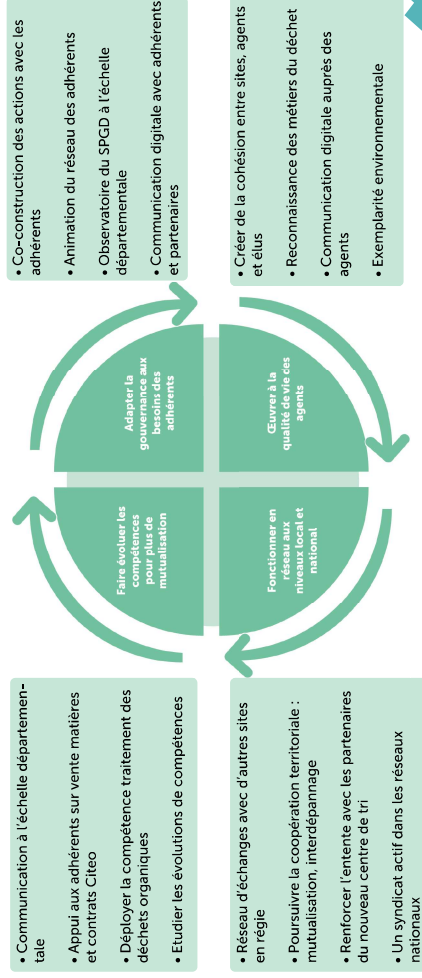
1. **Réduction** de la quantité de produits qui arrivent en fin de vie
2. **Réemploi** des produits qui deviendraient autrement des déchets
3. **Recyclage** par valorisation matière et organique
4. **Valorisation** énergétique

Il s'agit d'engager la transition vers un modèle d'économie circulaire, dans lequel les déchets diminuent et deviennent des ressources. Cette feuille de route, adoptée le 18 octobre 2024 pour les 10 ans à venir, se décline autour de deux axes stratégiques :

AXE 1 : Traiter les déchets ménagers et réduire notre impact environnemental



AXE 2 : Un syndicat au service des territoires



Le syndicat mixte est placé sous la responsabilité d'une présidente et de 8 vice-président·es.

Le fonctionnement de Savoie Déchets est assuré par un Comité Syndical composé de 39 élus·es représentant les 13 collectivités membres.

GRAND CHAMBERY
148 435 hab DGF* 2024
8 sièges

Marie BÉNEVISE
Présidente

Arthur BOIX-NEVEU
7^{ème} vice-président
en charge des centres de tri

Jean-Marc LEOUTRE

Laurent GRILLAUD

Pierre BRUN

Max JOLY

Maryse FABRE

Walter SARTORI

SUPPLÉANT·ES

Vincent BOULNOIS
Jean-Pierre COENDOUZ
Philippe FERRARI
Alexandra TURNER
Aphatie GILLES
Florence FOURGEOIS
Florence REZZAK
Valentin HAGHET

CC CŒUR DE SAVOIE**
13 256 hab DGF* 2024
2 sièges

Nicolas VAN STRAATEN

Marc GIRARD

SUPPLÉANT·ES

Rémy SAINT-GERMAIN
Philippe FANTIN

CC CŒUR DE CHARTREUSE
19 195 hab DGF* 2024
2 sièges

Denis BLANQUET
1^{ère} vice-président
en charge des ressources humaines

Murielle GIRAUD

SUPPLÉANT·ES

Raphaël MAISONNIER
Jean-Claude SARTER

GRAND LAC
85 626 hab DGF* 2024
6 sièges

Jean-Marc DRIVET
2^{ème} vice-président
en charge des bocdeaux

Marie-Claire BARBIER

Thibaut GUIGUE

Florian MAÎTRE

Daniel CARDE

Yves GRANGE

SUPPLÉANT·ES

Benoit BADIN
Marina FERRARI
Christian PERRUISSET
Jean-Claude CROZE
Gwenaelle LEGUELEC CARROZ
Marre DUNAND

CC VAL VANOISE
27 502 hab DGF* 2024
1 siège

René RUFFIER-LANCHE

SUPPLÉANT·ES

Jean-Marc BELLEVILLE

CC DU LAC D'AIGUEBELETTE
7 009 hab DGF* 2024
1 siège

Daniel TAIN

SUPPLÉANT·ES

Alexandre FAUGE

Pour chaque délégué·e titulaire, la collectivité membre élit également un·e délégué·e suppléant·e, appelée·e à siéger avec voix délibérative en cas d'empêchement du/de la délégué·e titulaire.

Au cours de l'année 2024, le Comité Syndical s'est réuni 7 fois, et a délibéré à 69 reprises.

CA ARLYSÈRE***
69 551 hab DGF* 2024
6 sièges

Frédéric FRAMBORT
3^{ème} vice-président
en charge de la stratégie foncière et de la gestion des installations hors site

Christian RAUCAZ
8^{ème} vice-président
en charge des finances

Alain ZOCCOLO

Serge DAL BIANCO

Françoise VIGUET-CARRIN

Raphaël THEVENON

SUPPLÉANT·ES

Bénédicte LACOMBE
Xavier DESMARETS
Christian EXCOFFON
Michel ROTA
Umberto DIMASTROMATTEO
Sandrine BERTHET

SIRTOM DE MAURIENNE
73 567 hab DGF* 2024
6 sièges

François CHEMIN
4^{ème} vice-président
en charge de l'Unité de Valorisation des Déchets et des Travaux des Déchets (UVED)

Joël CECILLE

Jean-Claude PERRIER

Christian SIMON

Jean-Pierre ROUGEAUX

José VAREANO

SUPPLÉANT·ES

Erica SANDFORD
Jocelyne DEJEAN
Jean-Michel AUGEM
Christian JACOB
Claude REYNAUD
Florian PERNET

CC HAUTE TARENTEISE
40 979 hab DGF* 2024
2 sièges

Jean-Claude FRAISSARD
5^{ème} vice-président
en charge de la mutualisation des équipements

Yannick AMET

SUPPLÉANT·ES

Lionel ARPIN
Alain EMPRIN

CC DES VERSANTS D'AIME
24 170 hab DGF* 2024
2 sièges

Bernard HANRARD

Lucien SPIGARELLI

SUPPLÉANT·ES

Jean-Louis SILVESTRE
Christian VIBERT

CC YENNE
7 906 hab DGF* 2024
1 siège

Laurence BOIRON
6^{ème} vice-présidente
en charge de l'environnement et de la qualité

SUPPLÉANT·ES

Pierre SULPICE

CC CŒUR DE TARENTEISE
23 794 hab DGF* 2024
1 siège

Georges DANIS

SUPPLÉANT·ES

Romain SOLLIER

CC VALLÉES D'AIGUEBLANCHE
11 523 hab DGF* 2024
1 siège

Thierry BRUNIER

SUPPLÉANT·ES

François DUNAND

*Population DGF (dotation globale de fonctionnement)=population totale++résidences secondaires et places de caravanes

**En représentation-substitution des communes de Beton-Bettonnet, Bourgneuf, Chamousset, Charnoux-sur-Gelon, Champlaurant, Châteaufeur, Coise-St-Jean-Pied-Gauthier, Cruet, Fréterive, Hauteville, Montendry, St-Jean-de-la-Porte, St-Pierre-d'Abigny et Villard-Léger

*** À l'exception des villes de Cohennoz, Crest-Voland, Flumet, La Giettaz, Notre-Dame-de-Bellecombe, Saint-Nicolas-la-Chapelle

CHIFFRES CLÉS au 31 décembre 2024



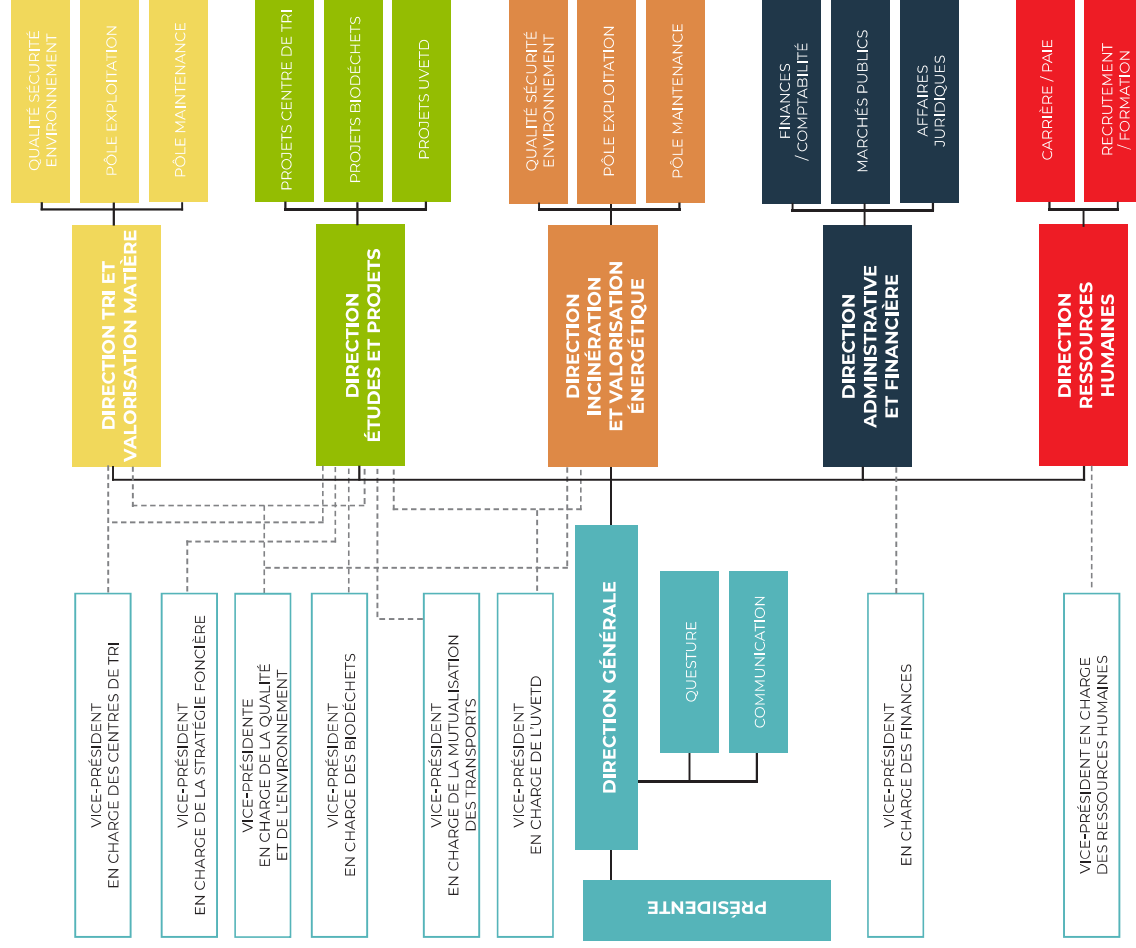
3% d'apprentis



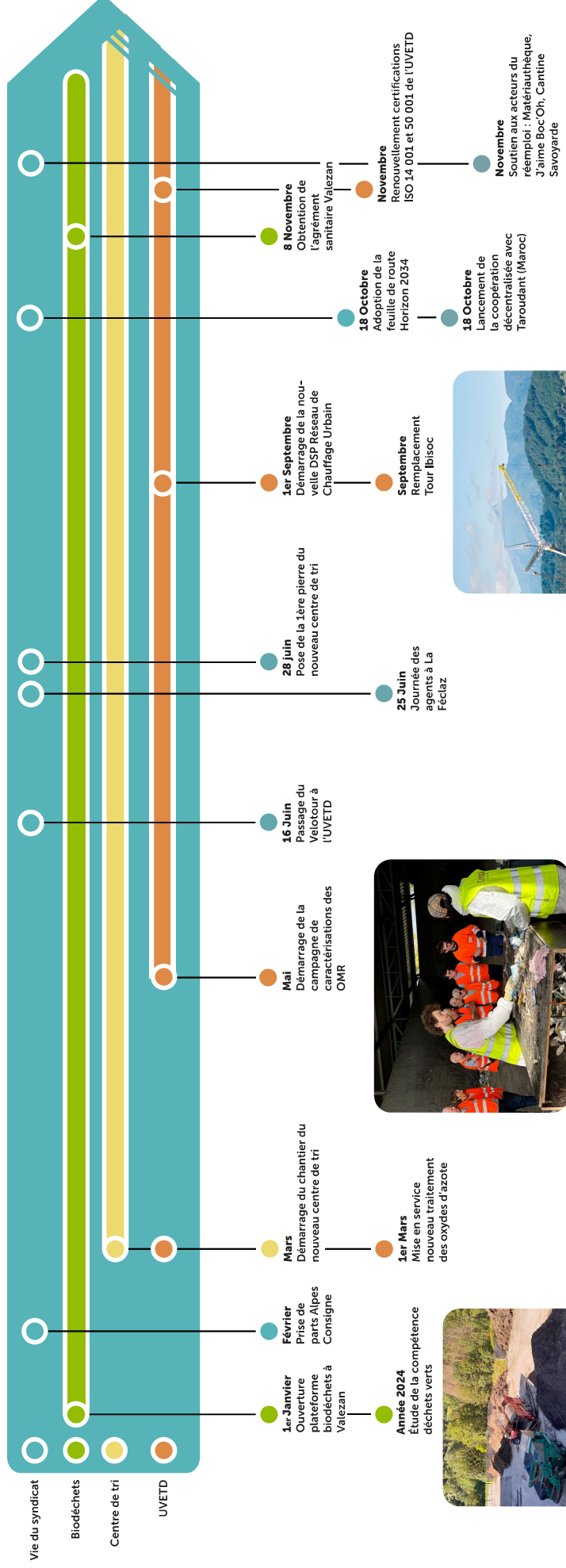
DES FONCTIONS SUPPORT INTÉGRÉES



DES SAVOIR-FAIRE OPÉRATIONNELS



FAITS MARQUANTS 2024



UN SYNDICAT D'EXPLOITATION

Savoie Déchets exploite en régie directe l'ensemble de ses sites de traitement. Cela implique une forte technicité pour assurer le bon fonctionnement d'installations industrielles qui se complexifient avec des exigences nouvelles (tri des emballages plastiques au centre de tri, mise aux normes environnementales et augmentation de la production d'énergie à l'UVETD, développement d'une filière de compostage).

Afin de se doter des compétences nécessaires, et dans le cadre de son statut de SPIC, Savoie Déchets recrute des agents issus-es du secteur industriel, favorisant ainsi des parcours public-privé sur des installations industrielles.

UN SYNDICAT MAÎTRE D'OUVRAGE

Savoie Déchets s'est doté d'une équipe études et projets, qui assure la maîtrise d'ouvrage des investissements à réaliser sur les installations existantes, et l'aménagement de nouvelles installations :

1. Aménagement d'une 2ème plateforme de compostage des déchets alimentaires sur le site de l'ancienne usine d'incinération de Valezan.
2. Pilotage du marché de conception-réalisation pour la construction du nouveau centre de tri.
3. Travaux de mise aux normes européennes de l'UVETD (traitement des oxydes d'azote, mesure du mercure en continu)

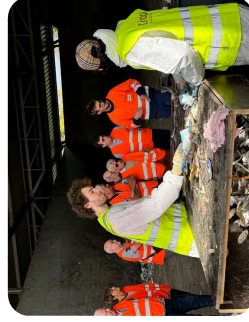
Ces travaux contribuent à augmenter la performance du tri, la production locale d'énergie et à limiter l'empreinte environnementale du traitement des déchets.

UN SYNDICAT D'APPUI AUX ADHÉRENTS

Savoie Déchets a développé depuis 2022 une fonction de mutualisation et de partage des expériences / expertises, en lien avec ses adhérents et partenaires :

- co-construction de la campagne de communication pour l'extension des consignes de tri
- négociation des contrats de reprise matières issues du tri des collectes sélectives
- mise en place d'une péréquation des coûts de transport
- organisation de rencontres avec des structures nationales (CITEO, Compost Plus...)

Ces actions se sont poursuivies en 2024 : conception des galeries de visite du nouveau centre de tri, construction de la filière de traitement des biodéchets, campagne de caractérisation des ordures ménagères pour tous les adhérents.



SOUTIEN À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Savoie Déchets accompagne des actions ou projets contribuant à la prévention de la production de déchets, à la lutte contre le gaspillage, et au développement de l'économie circulaire sur le territoire.

Le dispositif de soutien aux acteurs a été révisé par une **délibération du Comité Syndical du 31 mai 2024**, afin d'élargir les critères d'accompagnement et de renforcer le déploiement des aides sur l'ensemble du territoire.

L'attribution des aides est soumise à des conditions, notamment :

- Le projet doit être soutenu par au moins un adhérent du syndicat.
- L'activité liée au projet doit contribuer aux missions du syndicat, en particulier la réduction de la production des déchets, le développement de l'économie circulaire, la valorisation énergétique ou le recyclage des déchets ménagers et assimilés.

En 2024, quatre structures ont déposé une demande de subvention. Les quatre projets, présentés ici, ont été retenus pour un montant total d'aides attribuées de 79 K€.

SOLUCIR : LE RÉSEAU DES ACTEURS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DES DEUX SAVOIE

L'association SoluCir a pour objet d'instaurer et de développer l'économie circulaire comme modèle prépondérant de l'économie territoriale.

Projet soutenu : L'association propose des événements et des outils pour faire grandir le réseau d'acteurs et promouvoir l'économie circulaire sur le territoire des deux Savoie avec, en 2024 :

- 250 structures engagées dans le réseau
- Le Salon SoluCir regroupant à Chambéry 170 exposants et intervenants ainsi que 1400 participants
- 43 événements phares visant l'ensemble des entreprises du territoire, pour donner de la visibilité aux structures qui entreprennent dans l'économie circulaire, les informer, les soutenir et appeler à l'action
- La création et la diffusion d'outils et d'actions de sensibilisation à destination de différents publics du territoire (entreprises et entrepreneurs, élus, techniciens, associations, grand public...)
- L'actualisation de l'annuaire de solutions circulaires du territoire mis à disposition et la diffusion d'une veille circulaire



ENFIN! RÉEMPLOI : LA MATÉRIATHÈQUE

En région Auvergne-Rhône-Alpes, le secteur du bâtiment génère 30 millions de tonnes de déchets par an. Face à ce constat, l'association Enfin! Réemploi s'est donné pour objectif de structurer une filière professionnelle autour du réemploi de matériaux de construction en Savoie. Et ce, dans l'objectif de participer à la réduction de la part des déchets et des consommations générées par le secteur du BTP. L'association porte la matériauthèque située à Chambéry et intervient, en tant qu'atelier chantier d'insertion, dans le développement de l'économie sociale et solidaire, générateur d'emplois locaux.



En 2024, Enfin! Réemploi a détourné 170 tonnes de déchets du BTP.

Projet soutenu : l'association développe aujourd'hui son activité avec comme objectifs d'atteindre 300 tonnes de déchets évités en 2025, et d'élargir ses actions sur une plus large zone géographique en augmentant les volumes de collecte, sensibilisant davantage de producteurs et réemployant un maximum de matériaux.

J'AIME BOC'OH : CONSERVERIE ET BISCUITERIE ANTI-GASPILLAGE

L'association Chantier d'insertion J'aime Boc'Oh est engagée dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi à travers son activité de conserverie et de traitement anti-gaspi.

Chaque année, l'association récupère plus de 50 tonnes de fruits et légumes invendus et soutient 40 personnes dans leur parcours d'insertion.

Projet soutenu : J'aime Boc'Oh crée une activité de biscuiterie artisanale anti-gaspi à travers la collecte et la transformation des invendus de pain. L'association a pour objectif de valoriser 2 tonnes de pain par an, soit 8 000 baguettes, en les transformant en biscuits. Cette activité permettra également de créer une nouvelle filière d'insertion professionnelle valorisante et de nouveaux emplois.



LA CANTINE SAVOYARDE SOLIDARITÉ : RESTAURANT D'AIDE ALIMENTAIRE ANTI-GASPI

Créée en 1983, la Cantine Savoyarde Solidarité est un restaurant collectif humanitaire qui propose trois fois par jour des repas aux personnes en situation de précarité. Les repas sont élaborés à partir des invendus des grandes surfaces, des commerces et cuisines centrales. 80 tonnes de denrées alimentaires sont ainsi collectées et valorisées, ce qui permet la distribution de 135 000 repas par an. La collecte, le tri des denrées et le service des repas sont assurés grâce aux soutiens bénévoles.



SAVOIE DÉCHETS CONTRIBUE AUSSI AU DÉVELOPPEMENT DE LA CONSIGNE

Savoie Déchets est sociétaire de Revera, une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) depuis mai 2024. Revera est née de la fusion entre Alpes Consigne et Rebootelle et agit pour le développement du réemploi des contenants en verre et la consolidation de la filière.

Les études d'Alpes Consigne avaient identifié en 2020 un gisement captible de 2,8 millions de contenants par an sur les trois départements de l'Isère, la Savoie et la Haute-Savoie. Aujourd'hui, ce sont 500 000 bouteilles réemployées en 2024 sur la région Auvergne-Rhône-Alpes grâce à Revera avec 313 points de collecte et 106 producteurs accompagnés. Revera continue d'accompagner les consommateurs, les acteurs opérationnels et les collectivités pour faire du réemploi une solution évidente et opérationnelle pour les bouteilles en verre.

En 2024, Savoie Déchets détient 100 parts dans la SCIC, pour un montant total de 10 000 €.

RAPPORTEZ-VOI
POUR RÉEMPLOI



Revera

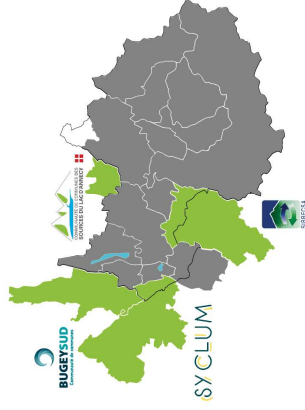
COOPÉRATION LOCALE

COOPÉRATION AVEC LES TERRITOIRES VOISINS

Savoie Déchets a conclu une convention d'entente avec 4 partenaires dans le cadre du projet de création du futur centre de tri : la Communauté de communes Bugey Sud (SITOM Nord Isère), la Communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy (SILA), Syclum (SITOM Nord Isère) et le Sibrecsa (Bréda et Combe de Savoie).

Ce partenariat permet à Savoie Déchets de sécuriser un gisement d'emballages plus conséquent, et offre aux quatre territoires voisins une solution de tri performante à proximité.

La gouvernance du projet de construction et d'exploitation du futur centre de tri est partagée entre les collectivités adhérentes et partenaires.

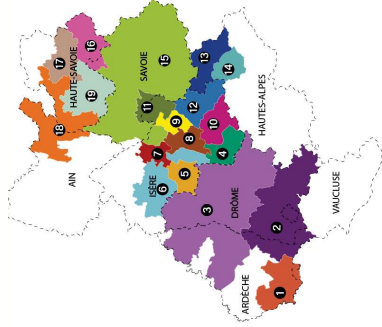


COOPÉRATION DU SILLON ALPIN POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES DÉCHETS (CSA3D)

Initiée en 2011, la CSA3D représente 19 collectivités pour plus de 3,2 millions d'habitants répartis sur 8 départements (soit 1 464 communes)

19 collectivités membres :

1. SICTOBA
2. SYPP
3. SYTRAD
4. CC du Trièves
5. Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté
6. SITOM de la Bièvre
7. CA du Pays Voironnais
8. CA Grenoble Alpes Métropole
9. CC de la Vanoise
10. CC de la Tignes
11. SIBRECSA
12. CC de l'Oisans
13. CC du Briançonnais
14. CC du Pays des Ecrins
15. Savoie Déchets
16. SITOM des Vallées du Mont-Blanc
17. SYDEVAL
18. SIVALOR
19. SILA



Les collectivités de la CSA3D sont engagées dans une démarche partenariale dont les 3 principaux objectifs sont de :

- constituer un réseau d'échanges sur des thématiques comme la prévention, le recyclage et la valorisation, la comparaison des coûts de fonctionnement...
- mutualiser les équipements publics et les compétences
- développer une stratégie commune en matière de gestion et de traitement des déchets à l'échelle du Sillon alpin.

Le budget annuel de la CSA3D est de 100 K€ (50 K€ pour la rémunération d'un chargé de mission et 50K€ pour les frais de fonctionnement / études). La quote-part de Savoie Déchets est de 15,05 %, soit 15K€.

En 2024, les principales actions communes ont été l'interdépannage entre centres de traitement, le partage d'expériences, les visites de sites, et la mise en concurrence des repreneurs des différentes matières triées en centres de tri.

COOPÉRATION NATIONALE

RÉSEAU COMPOSTPLUS

CompostPlus est un réseau national d'échanges qui rassemble élu-es et technicien-nes de collectivités engagées dans le tri des biodéchets à la source.

Le réseau réunit depuis 2007 les collectivités pionnières de la collecte séparée des biodéchets. L'association est créée en 2011, et compte aujourd'hui 60 collectivités membres, dont les valeurs partagées sont :

- la promotion d'un retour au sol de qualité
- la responsabilisation et le positionnement des citoyen-nes au cœur du dispositif
- la réduction de la production de déchets et le respect de la hiérarchie des modes de traitement : prévention / réutilisation / recyclage ou valorisation (on parle alors de valorisation organique pour la production de compost) / et en dernier lieu élimination

Savoie Déchets est adhérent de CompostPlus et participe aux différents événements du réseau. En 2023, les élu-es et technicien-nes de Savoie Déchets se sont rendus avec le réseau CompostPlus en Italie du Nord pour bénéficier du retour d'expérience des collectivités de la région de Parme et de Milan. La collecte séparée des déchets alimentaires y a été déployée depuis les années 2001 à 2012, associée au développement d'unités de traitement de grande capacité.

En 2025, CompostPlus modifie ses statuts et devient RéduirePlus, pour réorienter ses actions vers la réduction des déchets.

COOPÉRATION INTERNATIONALE

DE TAROUDANT À CHAMBÉRY : UNE COOPÉRATION S'ENGAGE SUR LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Savoie Déchets a débuté en 2024 une coopération avec Taroudant, ville du Maroc située à 80 km à l'est d'Agadir, dans le cadre d'un projet de coopération internationale porté par la Ville de Chambéry et auquel participe également Grand Chambéry.

A Taroudant, les services municipaux réalisent la collecte des déchets ainsi que le nettoyage des espaces publics. La ville de Taroudant, en lien avec d'autres communes de la Province organisées en groupement, porte le projet de construction et d'exploitation d'une installation de stockage contrôlé, pour limiter l'impact sur l'environnement de la fin de vie des déchets. Ce projet est soutenu par l'Etat marocain.

La coopération qui s'engage avec Savoie Déchets et Grand Chambéry vise à accompagner la commune de Taroudant et le nouveau groupement de communes dans la montée en puissance de cette compétence traitement des déchets : échanges entre élu-es et technicien-nes, partages de pratiques, visites de sites et appui à la structuration d'un service public local.

Les premières actions porteront sur la sensibilisation au tri en lien avec les associations très actives de Taroudant, des campagnes de pesage, de caractérisation des déchets ménagers, et des tests de compostage des déchets alimentaires.



Cette coopération, prévue sur trois ans, sera soutenue par Savoie Déchets à hauteur de 40K€ par an, dans le cadre du dispositif « 1 % déchets » prévu par la loi. Elle prolonge l'action déjà menée avec la Moldavie entre 2018 et 2022.

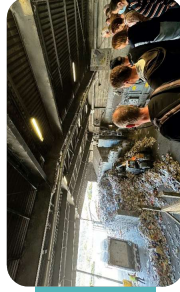
FOCUS SUR LES JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE 2024

Depuis 2010, Savoie Déchets participe activement aux Journées Européennes du Patrimoine pour faire découvrir au grand public ses installations de traitement. L'édition 2024 a rassemblé 262 visiteurs à travers 14 visites guidées réparties sur trois sites : la plateforme de compostage de Champplat, l'Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets (UVETD) et le centre de tri.

Cet événement annuel offre une occasion unique d'explorer un univers industriel souvent méconnu et de mieux comprendre le parcours des déchets, de la collecte à la valorisation. Il permet également aux équipes de sensibiliser les visiteurs aux gestes de tri et aux enjeux environnementaux.

Les visites mettent en lumière les différentes formes de valorisation mises en œuvre par Savoie Déchets : recyclage et réemploi des matériaux, production d'énergie à partir des ordures ménagères, compostage des biodéchets pour un retour à la terre.

Les Journées Européennes du Patrimoine témoignent de l'engagement de Savoie Déchets en faveur d'une gestion durable des déchets et du renforcement du lien avec les citoyens et les acteurs du territoire.



VÉLOTOUR : UNE DÉCOUVERTE INSOLITE ET PÉDAGOGIQUE

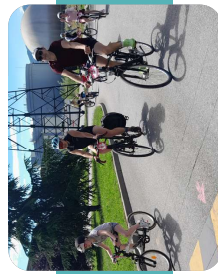
Depuis 2006, le Vélotour invite les amateurs de cyclisme à explorer des villes en parcourant des lieux insolites habituellement inaccessibles.

En 2024, le Vélotour a eu lieu pour la première fois sur le territoire de Grand Chambéry. Le parcours a traversé plusieurs lieux marquants de l'agglomération, parmi lesquels le parking de la gare de Chambéry, le Phare, la Brasserie du Mont Blanc et l'Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets (UVETD) de Savoie Déchets.

Une visite exceptionnelle au cœur du traitement des déchets

Cet événement a permis aux participants, majoritairement des familles, de découvrir l'univers industriel sous un nouveau jour. L'arrivée à l'UVETD s'effectuait par le pont bascule, permettant aux cyclistes de suivre le même itinéraire que les camions-bennes transportant les ordures ménagères jusqu'à la fosse.

Une immersion qui a offert aux visiteurs un aperçu concret du parcours des déchets avant leur traitement.



VISITE DES SITES

Savoie Déchets propose des visites guidées de l'Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets ainsi que du centre de tri de Chambéry. Le contenu et la durée des visites sont adaptés en fonction des publics et des demandes. Les deux sites disposent d'un parcours de visite aménagé et pédagogique.

L'UVETD et le centre de tri accueillent différents publics. Les élus et le personnel des collectivités membres ou partenaires peuvent participer à ces visites. Les élèves, de l'école primaire à l'université, sont accueillis du lundi au vendredi, de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Les visites sont animées par les animateur-trices des collectivités partenaires ou par les technicien-n-es de Savoie Déchets.

Dans le cadre du développement des missions de communication et de sensibilisation de Savoie Déchets, deux personnes en service civique ont rejoint l'équipe en 2024 pour accompagner les actions de sensibilisation : tri à la source, extension des consignes de tri et réduction des déchets.

Leur recrutement et leur accompagnement ont été réalisés en partenariat avec Unis-Cité. Au fil de leur mission, elles ont contribué à l'animation des visites des installations de traitement de Savoie Déchets et ont apporté leur soutien aux collectivités adhérentes dans leurs actions de sensibilisation.

UVETD



1 784
visiteur-euses
81 visites

Centre de tri



3 120
visiteur-euses
148 visites

POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE DU NOUVEAU CENTRE DE TRI

Le 28 juin 2024, Savoie Déchets a lancé officiellement les travaux du futur centre de tri.

Face à l'évolution des consignes de tri et à la nécessité d'optimiser la gestion des déchets sur le territoire, Savoie Déchets a engagé un projet d'envergure pour moderniser ses infrastructures. Après une phase de démolition des bâtiments existants et de réhabilitation du terrain, le chantier est désormais en marche.

Pour célébrer cette étape clé, Marie BÉNÉVISE, Présidente de Savoie Déchets, a réuni élus des collectivités adhérentes, partenaires (SIBRECSA, Communauté de communes Buguey Sud (SITOM Nord Isère), Communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy et SYCLUM (SITOM Nord Isère)), agent-es, ainsi que les entreprises en charge des travaux (AKTID, Legendre Construction, SW Architecture et Inddigo), sans oublier l'ADEME et CITEO, partenaires techniques et financiers.

D'une surface de 7 917 m², ce centre de tri de nouvelle génération permettra de traiter annuellement 40 000 tonnes de déchets répartis en 13 flux de matières différentes. Conçu pour allier performance environnementale et pédagogie, il offrira un parcours de visite totalement repensé, composé de trois itinéraires :

- Un parcours intérieur, incluant une salle pédagogique de 112 m² et deux passerelles offrant une vue immersive sur le process de tri,
- Un parcours extérieur, dédié aux biodéchets et au compostage,
- Un parcours intérieur à l'UVETD, axé sur l'incinération et la récupération d'énergie.





02

VALORISATION ORGANIQUE

PRÉSENTATION ET CHIFFRES CLÉS

CONTEXTE ET ORIENTATIONS DE SAVOIE DÉCHETS

La loi du 10 février 2020 dite « AGEC » (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) prévoit la généralisation du tri à la source des biodéchets au 1er janvier 2024 pour l'ensemble des producteurs : professionnels, collectifs, ménages...

Sur le territoire de Savoie Déchets, les collectivités proposent des solutions de valorisation des déchets alimentaires, par une solution de compostage de proximité (composteur collectif, individuel...) ou par une collecte en vue d'un traitement centralisé sur une plateforme de compostage.



Collectés en mélange avec les déchets non valorisables, les biodéchets représentent un tiers du contenu des ordures ménagères résiduelles incinérées. Pourtant, constitués à 80 % d'eau et 20 % de matière organique, leur incinération ne présente pas d'intérêt. De plus, les déchets alimentaires constituent une ressource locale qui, une fois transformée en compost, vient nourrir nos sols et permet ainsi de contribuer à la résilience alimentaire de nos territoires.

HISTOIRE

La vocation de Savoie Déchets étant d'apporter des solutions de proximité et de qualité à ses adhérents tout en garantissant une maîtrise des coûts, une réflexion collective a été menée sur plusieurs années. En 2019, une étude technico-économique réalisée par Savoie Déchets évalue à 31 800 tonnes le gisement de biodéchets sur le périmètre du syndicat.

En 2022, un pilote est mis en place sur le site de Champiat à Chambéry, afin d'une part de répondre aux besoins immédiats des adhérents, et d'autre part d'expérimenter des solutions transposables sur d'autres territoires au fur et à mesure du développement des collectes.

En Janvier 2024, une deuxième unité de compostage est mise en place à Valezan sur le site d'une ancienne usine d'incinération pour répondre au déploiement de collectes en Tarentaise.

En 2025 est prévue la mise en œuvre d'une plateforme de compostage de déchets alimentaires conjointement avec le compostage des déchets verts du SIRTOM Maurienne, sur le site St-Julien-Mont-Denis.



CHIFFRES CLÉS DES BIODÉCHETS

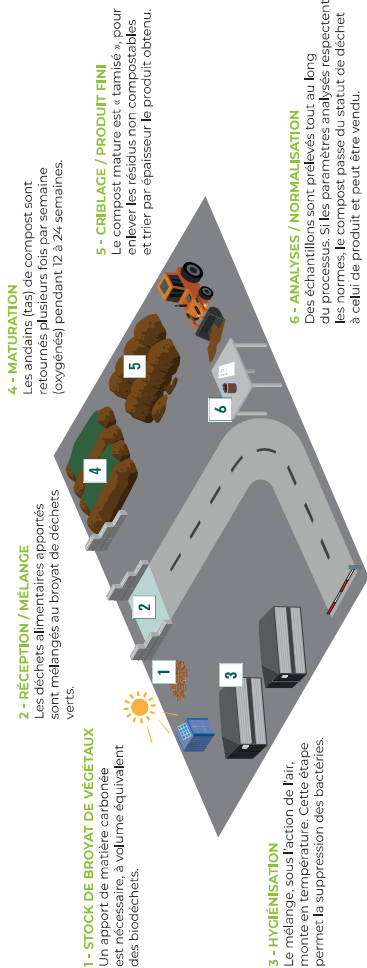


PLATEFORMES DE COMPOSTAGE

PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE CHAMPLAT

- Apporteurs adhérents : Grand Chambéry, Grand Lac
- Apporteurs autres : Communauté de communes Buguey Sud, Trialp, Élise, Tri-vallées et la Source Voisine

Processus de compostage semi-industriel



Depuis son démarrage en mai 2022, la plateforme de compostage de Chambéry a vu ses réceptions augmenter régulièrement. Le déploiement continu de collectes de déchets alimentaires par ses adhérents a fait passer les réceptions de 185 tonnes en 2022 à 790 tonnes en 2024. Cette progression va se poursuivre en 2025.

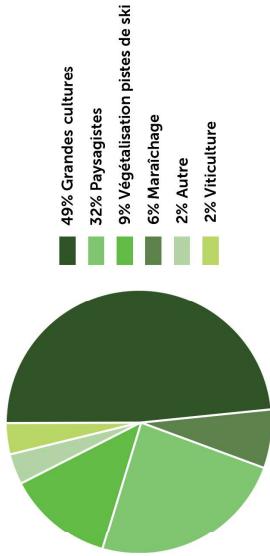
La conception initiale de la plateforme, prévue pour environ 450 tonnes n'est plus adaptée aux quantités actuelles et à venir. Des études ont donc été réalisées en 2024 par le bureau d'études INDDIGO pour projeter les travaux à effectuer pour adapter le site aux gisements à traiter à l'avenir. Ces études ont été partagées avec les adhérents tout au long de leur réalisation pour trouver le meilleur compromis, garantissant des capacités de traitement suffisantes pour accompagner le déploiement des collectes tout en optimisant les conditions technico-économiques d'exploitation du site.

Au vu des déploiements actuels, une capacité d'au moins 2 000 tonnes semble nécessaire, en anticipant une éventuelle augmentation des réceptions jusqu'à 4 000 tonnes.

Les choix techniques et d'implantation seront précisés en 2025 dans le cadre d'une mission de maîtrise d'œuvre.

DESTINATION DU COMPOST PRODUIT

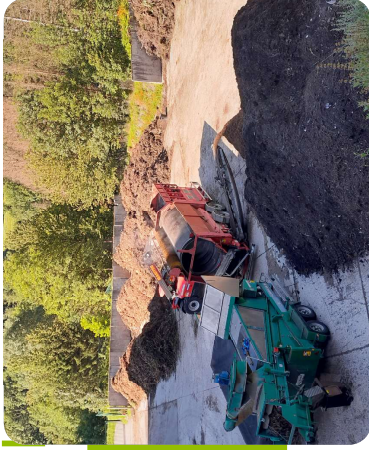
Le compost produit par Savoie Déchets peut être commercialisé pour différents usages. En 2024, les débouchés du compost se sont répartis comme suit :



PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE VALEZAN

- Apporteurs adhérents : COVA, CCHT
- Apporteurs autres : Élise, Tri-Vallées

Début 2024, une nouvelle installation de compostage est lancée à Valezan, sur le site de l'ancienne usine d'incinération de la Tarentaise. Cette initiative s'inscrit dans une démarche de réhabilitation et d'optimisation des infrastructures existantes. En utilisant ce site, Savoie Déchets réduit les coûts et l'impact environnemental tout en profitant d'une localisation stratégique pour faciliter le transport et le traitement des biodéchets.



BILAN DES BIODÉCHETS ENTRANTS

DÉCHETS ALIMENTAIRES TRAITÉS (T)		2022	2023	2024
CHAMPLAT	PLATE-FORME			
	APPORTEURS			
	Grand Chambéry	52	104	371
	Grand Lac	110	197	253
	CC Buguey Sud	0	0	24
VALEZAN	APPORTEURS PRIVÉS	24	150	144
	TOTAL	186	451	791
VALEZAN	PLATE-FORME			
	APPORTEURS			
	CC Haute Tarentaise	-	-	7
	CC Versant d'Alme	-	-	42
	APPORTEURS PRIVÉS	-	-	100
TOTAL	TOTAL	0	0	149
	TOTAL	186	451	940
VENTES DE COMPOST EN 2024 (T)				2024
CHAMPLAT	Agriculteurs			350
	Paysagistes			340
	Particuliers			29
	Total vente compost			719
VALEZAN	Gestionnaires de domaines de ski			102
	Total vente compost			102
TOTAL VENTE COMPOST				820



03

VALORISATION MATIÈRE

PRÉSENTATION ET CHIFFRES CLÉS

HISTORIQUE DU SITE

Construit en 1995 par la Ville de Chambéry, le centre de tri est alors exploité en délégation de service public par la société « Valespace ». La délégation de service public est transférée à la communauté de communes Chambéry Métropole en 2001, puis à Savoie Déchets à sa création en 2010. Le centre de tri est repris en régie directe par Savoie Déchets en 2018.

Le centre de tri de Gilly-sur-Isère a quant à lui été construit en 2000, et transféré à Savoie Déchets en 2014. L'équipement vieillissant n'étant pas adapté au passage en extension des consignes de tri, le site a été reconverti en quai de transfert au 1er janvier 2022 et exploité jusqu'au 31 décembre 2024.

Afin d'accompagner l'extension des consignes de tri au 1er janvier 2023 et en attendant la mise en service d'un nouveau centre de tri prévu pour mi-2025, d'importants travaux de modernisation ont été réalisés au centre de tri de Chambéry, entre mi-septembre et fin octobre 2022.

Les travaux réalisés concernent des équipements existants (modification des mailles du trommel, déplacement d'un trieur optique, fermeture des cabines de tri), ainsi que l'ajout de nouveaux équipements (3 trieurs optiques supplémentaires et une machine à courant de Foucault).

Grâce à sa modernisation, le centre de tri est désormais capable de trier 9 flux différents, en adéquation avec les nouvelles consignes de tri des emballages applicables depuis le 1er janvier 2023. À titre de comparaison, le futur centre de tri produira quant à lui 13 flux sortants.

Son fonctionnement repose sur trois équipes de 20 opérateurs, permettant une organisation en 3x8 heures en semaine, avec des interventions ponctuelles le samedi matin en fonction du volume des apports à traiter.



CHIFFRES CLÉS DU TRI



31 092 tonnes
d'emballages triés



10 869 tonnes
de gros cartons bruns de
déchetteries / privés



22%
de refus en entrée
du centre de tri
= erreurs de tri



35 agent·es
Savoie Déchets



22 232 tonnes
de matières recyclées



60 trieur·euses
en insertion professionnelle



13 + 4
13 adhérents
+ 4 partenaires



58%
sorties dynamiques pour
l'insertion professionnelle

5 - LE SÉPARATEUR À COURANTS DE FOUCAULT

Un champ magnétique puissant permet de séparer l'aluminium des déchets non métalliques, et d'orienter ces 2 flux vers les alvéoles correspondantes.

4 - LE SÉPARATEUR MAGNÉTIQUE

Le flux corps creux est dirigé vers un overband qui permet d'extraire mécaniquement les métaux ferreux, ensuite dirigés vers une presse à paquets.

3 - LE CRIBLE BALISTIQUE

Les éléments les plus petits sont orientés vers un crible balistique, permettant de séparer les corps creux, les corps plats et les fines de petites dimensions (inférieurs à 50 mm).

1 - L'ALIMENTATEUR

L'ancienne fonction de l'alimentateur était d'ouvrir les sacs jaunes. Désormais, il régule l'alimentation des emballages sur le convoyeur.

- | | | | |
|---|-----------------------------------|----|-----------------------|
| 1 | Alimentateur | 6 | Trieurs optiques |
| 2 | Trommel | 7 | Séparateur aéroulique |
| 3 | Crible balistique | 8 | Cabines de tri manuel |
| 4 | Séparateur magnétique | 9 | Alvéoles |
| 5 | Séparateur à courants de Foucault | 10 | Presse à balles |

2 - LE TROMMEL

À partir de l'alimentateur, les déchets à trier sont acheminés sur un convoyeur avant passage dans un trommel qui sépare les objets en trois flux, en fonction de leur dimension.

6 - LES TRIEURS OPTIQUES

Un faisceau optique est émis par la machine, qui reconnaît le matériau en fonction de sa forme, sa couleur et son opacité. Des buses projettent ensuite de l'air comprimé pour orienter les emballages vers le bon tapis. Le centre de tri est équipé de 4 trieurs optiques.

- | | |
|-----------------------|------------------|
| Emballages plastiques | Papier |
| Films plastiques | Cartonnettes |
| Emballages acier | Briques / Tetra® |
| Emballages aluminium | Gros carton |
| Refus | |

10 - LA PRESSE À BALLES

Quand une alvéole est pleine, une cariste déplace son contenu sur le tapis de presse : la matière est acheminée vers la presse et mise en balles.

8 - LES CABINES DE TRI

Des opératrices de tri affinent le tri et effectuent un « contrôle qualité ». Le tri manuel est organisé en 3 cabines, équipées de 20 postes de tri.

7 - LE SÉPARATEUR AÉROULIQUE

Il sépare les films des autres emballages en projetant de l'air. Les films, plus légers, suivent le jet d'air et sont redirigés vers l'alvéole correspondante.

9 - LES ALVÉOLES

Les matériaux triés sont stockés dans des alvéoles, avant la mise en balles.

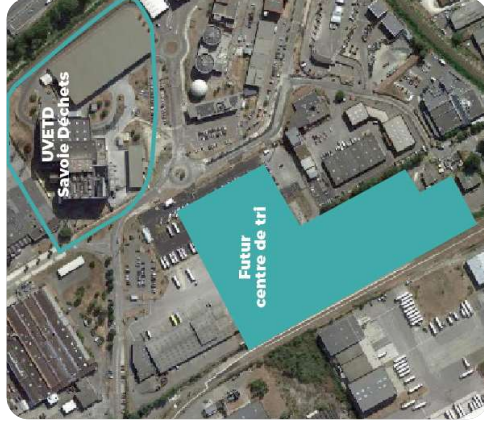
Le centre de tri actuel ne répondant plus aux exigences réglementaires ni à la hausse des volumes triés par les habitants, Savoie Déchets a confié en avril 2023 la conception et la réalisation d'un nouveau centre de tri aux entreprises AKTID, Legendre Construction, SW Architecture et Inddigo. Implanté rue de Chantabord, en face de l'UVETD, ce futur équipement traitera les déchets recyclables des habitants de la Savoie et de territoires limitrophes, avec une capacité de traitement annuelle de 40 000 tonnes.

Ce projet, d'un montant de 37 millions d'euros, est mené en partenariat avec les collectivités de Bugey Sud (SITOM Nord Isère), des Sources du Lac d'Annecy (SILA), du Syclum (SITOM Nord Isère) et du Sibresca. Il bénéficie également du soutien financier de l'Agence de l'Eau, de l'ADEME et de CITEO.

Pour augmenter la production d'énergie locale, Savoie Déchets a prévu l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture et d'ombrières au-dessus des places de stationnement du futur centre de tri. Par ailleurs, une étude de faisabilité a été lancée pour évaluer la possibilité d'acheminer une partie des déchets par voie ferrée, le site étant situé à proximité directe du réseau ferroviaire.

Le choix d'un foncier à proximité immédiate de l'UVETD permettra de développer de nouvelles mutualisations : services, équipements et aménagements.

Le nouveau centre de tri sera exploité en régie. Savoie Déchets prépare d'ores et déjà sa mise en service à travers la formation des équipes, la réorganisation des services et des réunions de coordination avec les concepteurs du projet.



CHIFFRES CLÉS DU PROJET

+800 000
habitantes sur le
périmètre

37 M€
coût du projet

7 917 m²
de bâtiments construits

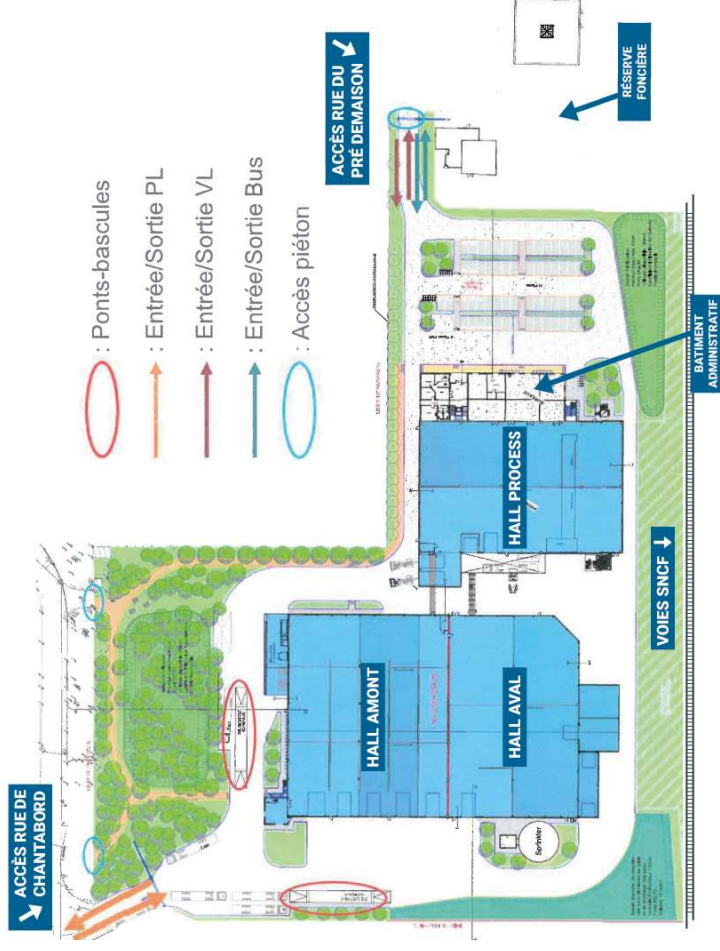
40 000 tonnes
de capacité

13 000 m²
végétalisés

180
arbres plantés

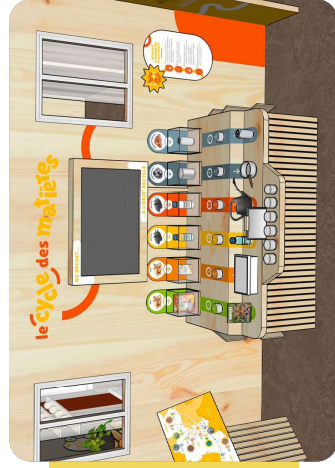


PLAN MASSE DU PROJET

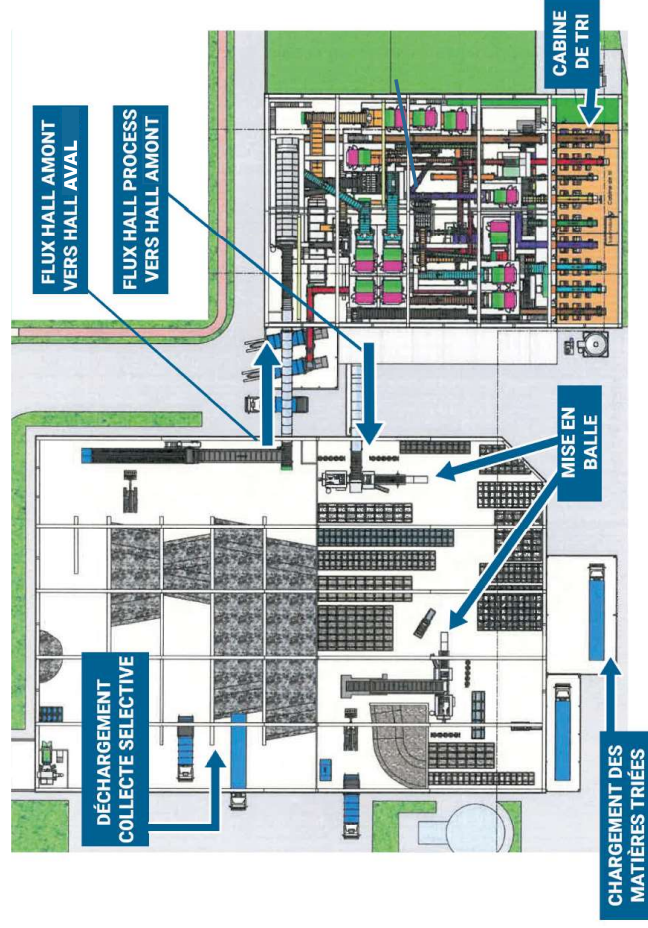


SALLE PÉDAGOGIQUE

Le futur centre de tri ne sera pas seulement un lieu technique : il accueillera aussi le public ! Une salle pédagogique verra le jour dans le bâtiment administratif, pour mieux comprendre l'utilité du tri au quotidien. Des passerelles permettront d'observer le processus de tri en direct, au cœur de l'action. Et ce n'est pas tout : un parcours extérieur sera aménagé pour découvrir la filière du compostage des déchets alimentaires et végétaux, de façon ludique et interactive.



FONCTIONNEMENT DU FUTUR SITE

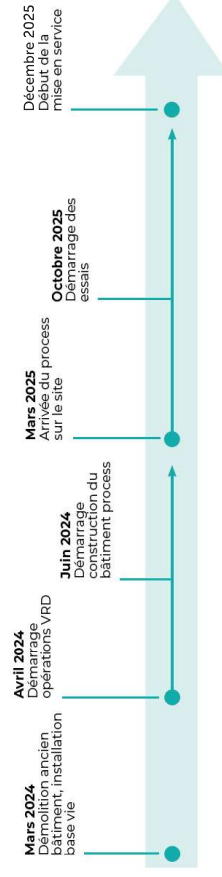


13 t/h
de débit e


21
rieurs

13 flux
sortants sur le futur
centre de tri

DATES CLÉS DU PROJET



INSERTION PROFESSIONNELLE

Partenaire des structures locales d'insertion, Savoie Déchets participe à la lutte contre l'exclusion à travers l'insertion professionnelle. Trialp et Tri-Vallées sont les entreprises d'insertion qui assurent la prestation de tri pour Savoie Déchets.

Les contrats proposés aux trieur-euses sont des CDD d'insertion de 4 mois, renouvelables dans une limite de 2 ans.

En 2024, ce sont 145 personnes issues de l'insertion qui ont travaillé au centre de tri de Chambéry, en moyenne pendant 9 mois :

- 29 femmes et 116 hommes
- 32 seniors
- 15 travailleurs en situation de handicap
- 22 demandeurs.euses d'emploi longue durée
- 44 personnes relevant des minima sociaux
- 36 jeunes de moins de 26 ans

Grâce à leur activité au centre de tri, les employés de Trialp et Tri-Vallées ont pu bénéficier de 1409 heures de formation :

- 605.5 heures de remise à niveau de la langue française
- 210 heures de savoirs de bases (remise à niveau français, maths, numérique)
- 15 heures sur le « savoir être »
- 309 heures de formation prévention
- 52 heures de formation à l'intégration en entreprise
- 66 heures de formation aux CACES et code de la route
- 82 heures de formation sur le métier de la « restauration collective »
- 70 heures d'immersion en entreprise pour valider un projet (PMSMP)

Parmi ces employés, on recense un taux de sorties dynamiques de 58% pour l'année 2024 (1 CDI, 7 CDD, 18 formations, 1 en structure d'insertion, 1 contrat intérimaire saison hivernale, 1 en retraite).

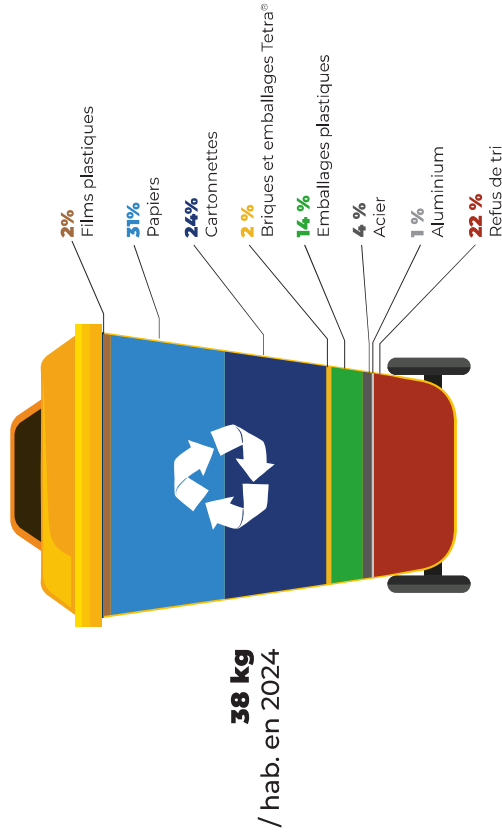
145 personnes
employées en 2022

9 mois
d'accompagnement
moyen

1 409 heures
de formations



MATÉRIAUX ENTRANTS AU CENTRE DE TRI



« REFUS DE TRI » ET IMPORTANCE DE LA QUALITÉ DU TRI

Les « refus de tri » sont les déchets déposés par erreur ou incivisme dans les bacs réservés aux emballages et papiers. Ces erreurs compliquent le traitement, perturbent le fonctionnement des équipements et peuvent mettre en danger les agents de tri. En 2024, ils représentent 22 % des tonnages entrants au centre de tri— un chiffre alarmant qui souligne l'importance de renforcer la sensibilisation des habitants-es aux bons gestes de tri.

Parmi ces refus, on retrouve notamment :

- 17 tonnes de déchets dangereux (filtres à huile, produits chimiques, bouteilles de gaz, batteries, etc.)
- 56 tonnes de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)
- 20 litres de Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI), évacués via des filières spécifiques

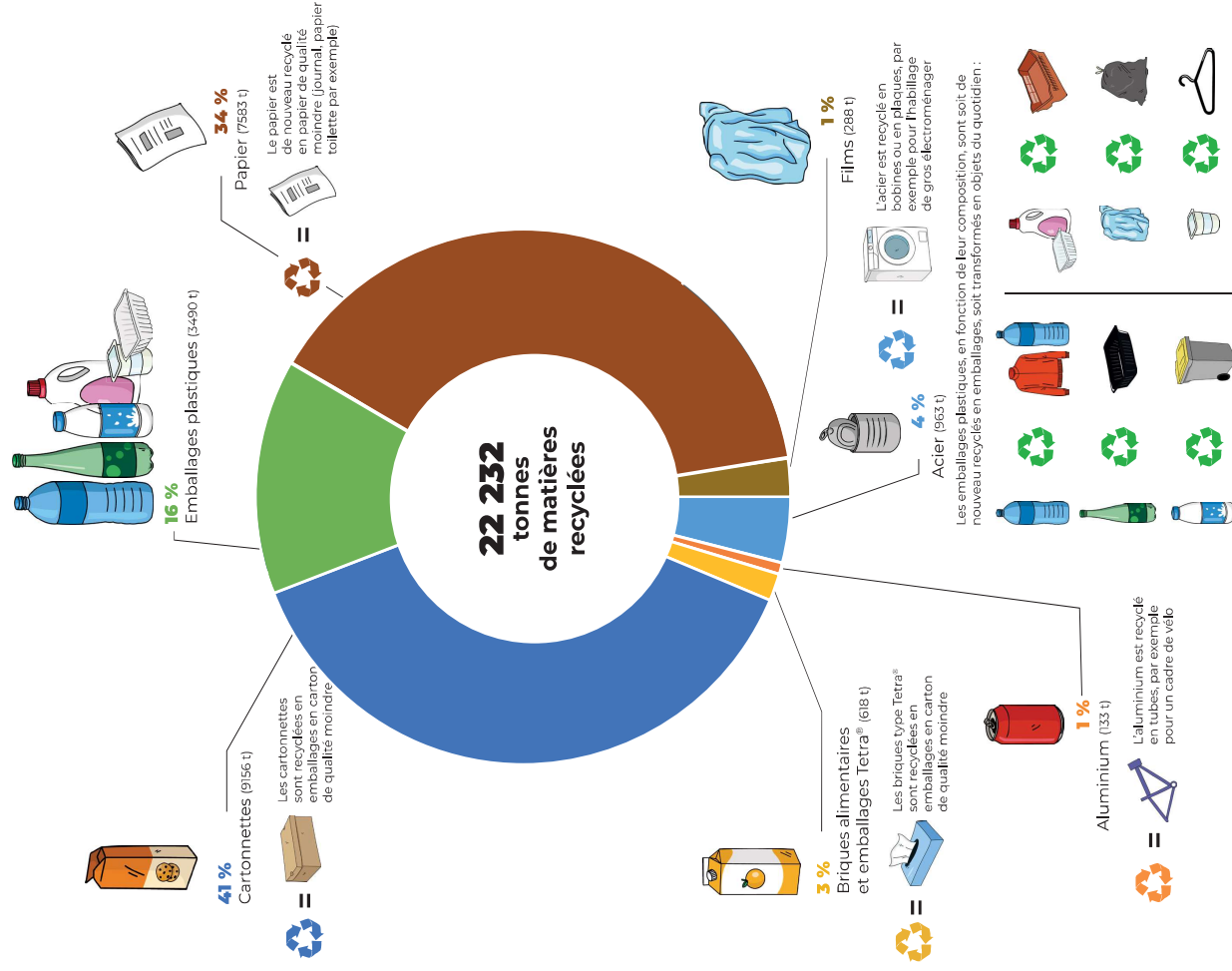
En 2024, 9 agent-es ont été piquées par des seringues ou objets tranchants, contre 13 en 2023. Par ailleurs, 19 agent-es ont été blessés par du verre, contre 16 l'année précédente. Le danger lié aux déchets inappropriés reste donc bien réel sur la chaîne de tri.

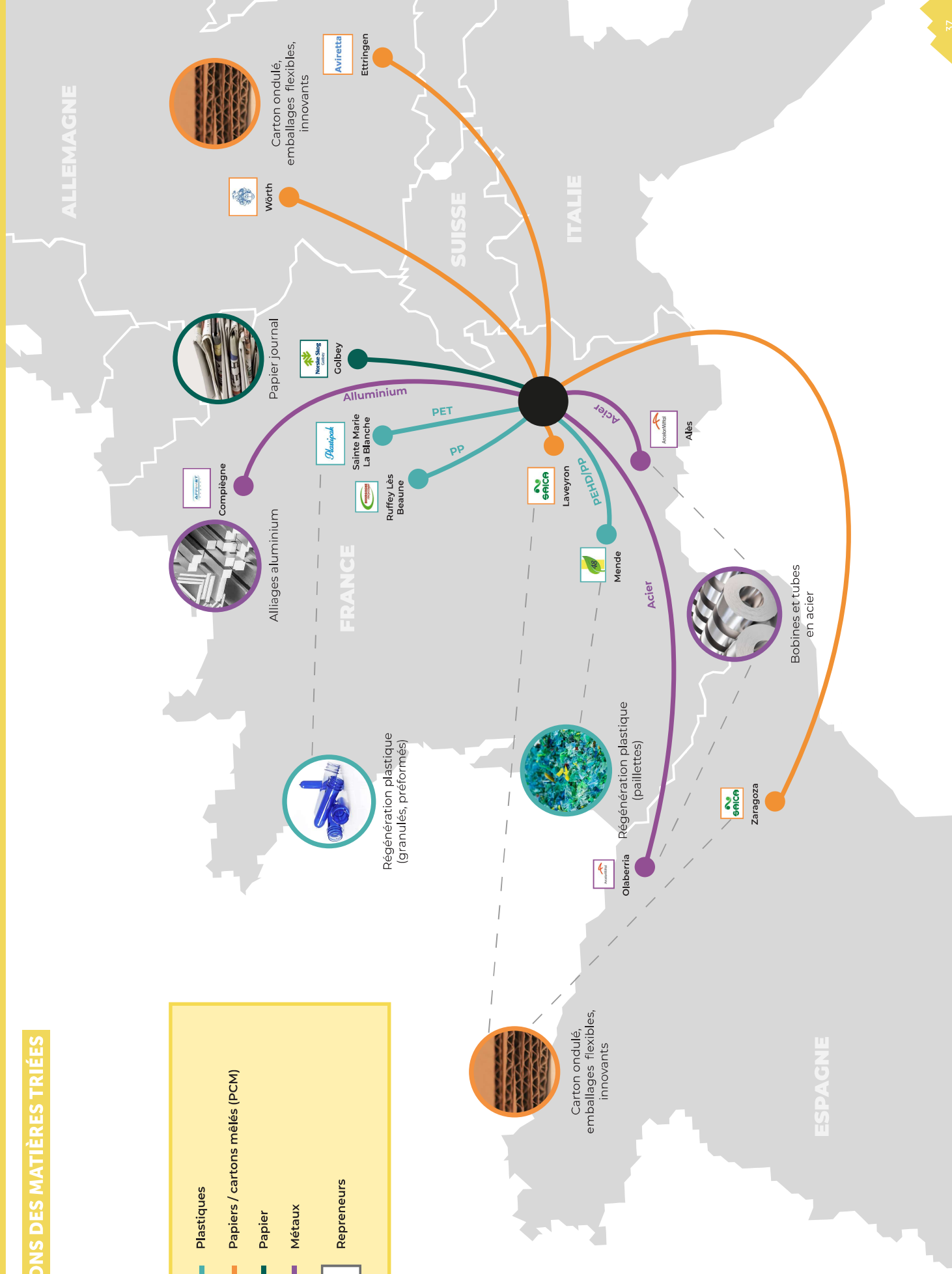
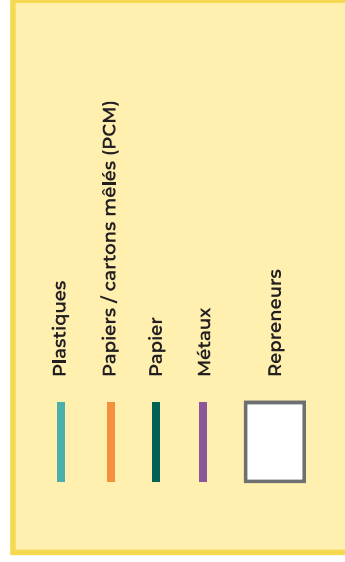
Les arrêts réguliers des équipements pour évacuer ces éléments à risque ralentissent également l'activité du centre. On recense par ailleurs 10 départs de feu survenus en 2024, tous rapidement maîtrisés grâce à l'intervention rapide des équipes de Savoie Déchets.



QUE DEVIENNENT LES EMBALLAGES TRIÉS ?

Les tonnages triés et conditionnés au centre de tri sont vendus et expédiés vers les filières de recyclage. Une fois recyclés, ces matériaux deviennent de nouveaux objets :





TONNAGES ENTRANTS

EMBALLAGES		JOURNAUX, REVUES, MAGAZINES	MULTI- MATÉRIAUX	TOTAL 2024	TOTAL 2023	ÉVOLUTION 2023 / 2024
COLLECTIVITÉS (en tonnes)						
CA Grand Chambéry	-	246	6 498	6 743	6 508	4 %
CA Grand Lac	-	8	4 078	4 086	4 047	1 %
CA Arlysère	-	-	3 299	3 299	3 187	4 %
CC Cœur de Chartreuse	-	-	507	507	486	4 %
CC Cœur de Savoie	-	-	505	505	489	3 %
CC Lac d'Aiguebelette	-	-	351	351	322	9 %
CC Yenne	-	-	367	367	331	11 %
SIRTOM Maurienne	-	-	2 657	2 657	2 529	5 %
CC Vallées d'Aigueblanche	-	-	358	358	370	3 %
CC Cœur de Tarentaise	-	-	369	639	610	5 %
CC Val Vanoise	-	-	930	930	899	3 %
CC Haute Tarentaise	-	-	1 416	1 416	1 244	14 %
CC Versants d'Aime	-	-	928	928	855	9 %
TOTAL ADHÉRENTS	0	253	22 533	22 787	21 877	4 %
Bugey Sud	-	27	1 525	1 552	1 474	5 %
CCSLA	373	180	144	697	692	1 %
SYCLUM	-	-	4 722	4 722	4 667	1 %
SIBRECSA	-	-	1 335	1 335	-	100 %
TOTAL PARTENAIRES	373	207	7 726	8 306	6 833	2 %*
TOTAL 2024	373	460	30 259	31 092	28 710	4 %*

*hors nouvel apporteur (SIBRECSA)

MISE EN BALLE DES CARTONS DE DÉCHETTERIE

	CARTONS DÉCHETTERIE		CARTONS PRO	TOTAL	CARTONS DÉCHETTERIE	CARTONS PRO	TOTAL
	2024			2023			
Chambéry	3 554		358	3 913	3 948	1176	5 124
Gilly	4 928		2 028	6 956	3 738	1 677	5 415
TOTAL 2023	8 483		2 386	10 869	7 686	2 853	10 539

PERFORMANCES DE TRI

		2024				2023			
COLLECTIVITÉS	Pop. DGF 2024	Collecte sélective kg/hab	Taux refus entrant %	CS hors refus de tri kg/hab	Collecte sélective kg/hab	Taux refus entrant %	CS hors refus de tri kg/hab		
CA Grand Chambéry	148 435	45	22%	35	43	25%	32		
CA Grand Lac	85 626	48	24%	36	47	17%	39		
CA Arlysère	69 551	47	24%	36	46	18%	37		
CC Cœur de Chartreuse	19 195	26	14%	23	25	13%	22		
CC Cœur de Savoie	13 256	38	20%	31	37	18%	30		
CC Lac d'Aiguebelette	7 009	50	26%	37	46	24%	35		
CC Yenne	7 906	46	23%	36	28	25%	22		
SIRTOM Maurienne	73 567	36	23%	28	34	21%	27		
CC Vallées d'Aigueblanche	11 523	31	23%	24	32	21%	25		
CC Cœur de Tarentaise	23 794	27	25%	20	26	24%	20		
CC Val Vanoise	27 502	34	21%	27	33	21%	26		
CC Haute Tarentaise	40 979	35	27%	25	30	24%	23		
CC Versants d'Aime	24 170	38	26%	28	35	24%	27		
TOTAL ADHÉRENTS	552 513	41	23%	32	40	21%	31		
Bugey Sud	37 318	42	21%	33	39	17%	32		
CCSLA	16 948	41	24%	31	25	25%	19		
SYCLUM	161 154	29	20%	24	29	18%	24		
SIBRECSA	60 614	22	14%	19	-	-	-		
TOTAL PARTENAIRES	276 034	30	19%	24	32	19%	26		
TOTAL ENTRÉES	828 547	38	22%	29	38	21%	30		

CARACTÉRISATION DES COLLECTES SÉLECTIVES

Le taux de refus entrant est déterminé grâce à des opérations de caractérisation des collectes sélectives. Celles-ci sont menées en moyenne 18 fois par an et par collectivité, dans les locaux du centre de tri. Elles consistent à prélever un échantillon représentatif de 35 kg d'emballages en vrac, qui est ensuite trié avec précision afin d'identifier la répartition des différents matériaux (papier, cartonnnettes, acier, aluminium, plastiques selon leurs résines, etc.) ainsi que la part des erreurs de tri, appelées « refus de tri ». Les collectivités sont invitées à assister aux caractérisations qui concernent leur territoire.

Les résultats issus de ces caractérisations permettent une répartition équitable des tonnages sortants, assurant à chaque collectivité une valorisation des matières conforme à la réalité de ses apports. Il est toutefois important de souligner que, bien qu'elles donnent une vision d'ensemble de la qualité des flux entrants, ces caractérisations peuvent présenter des écarts avec la réalité industrielle, le débit réel en centre de tri étant plus de 150 fois supérieur à celui observé lors des tris manuels.

Le futur centre de tri, actuellement en construction, permettra d'atteindre une performance de tri significativement améliorée, renforçant à la fois la fiabilité des données et l'efficacité globale du dispositif.





PRÉSENTATION ET CHIFFRES CLÉS

HISTORIQUE DU SITE

La première usine d'incinération des déchets ménagers a été construite en 1977 sur le site de la zone industrielle de Bissy. Équipée de deux lignes d'incinération, elle permettait alors de traiter 77 000 tonnes d'ordures ménagères par an, tout en intégrant un procédé de traitement des boues issues des stations d'épuration.

Une première phase de modernisation a été engagée en 1995, avec la construction d'une troisième ligne d'incinération, l'installation d'un dispositif spécifique pour le traitement des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI), ainsi que la mise en place d'un système de récupération et de valorisation de la chaleur produite.

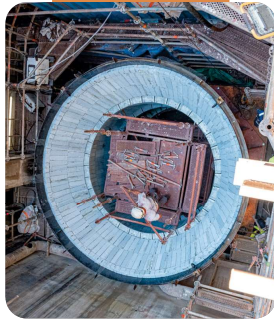
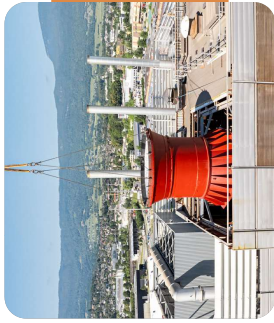
Entre 2005 et 2008, une deuxième phase de modernisation a permis d'augmenter la capacité d'incinération à 115 000 tonnes par an. Cette phase a également vu l'installation d'un système de contrôle en continu des rejets, la récupération de chaleur sur les deux premières lignes jusque-là non équipées, ainsi que la mise en place d'un dispositif de production d'électricité sur l'ensemble des trois lignes. En 2008, l'incinérateur est officiellement devenu une Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets (UVETD).

À la suite de la fermeture de l'UIOM de Valezan et pour accueillir les tonnages supplémentaires en provenance de la Tarentaise, un arrêté préfectoral daté du 10 mai 2016 a autorisé Savoie Déchets à porter sa capacité de traitement à 120 000 tonnes d'ordures ménagères par an.

En 2022, de nouveaux travaux de modernisation ont été réalisés afin d'augmenter le volume de chaleur récupérée et injectée dans le réseau de chauffage urbain de Chambéry.

Puis en 2023 le Syndicat a procédé à la mise aux normes européennes de l'UVETD, concernant les émissions d'oxyde d'azote et de mercure.

Enfin, en 2024, d'importants travaux d'entretien ont été menés sur l'UVETD pour garantir la sécurité et la pérennité du site. À cette occasion, la tour IBISOC de la ligne 1 a été entièrement remplacée durant l'été.



CHIFFRES CLÉS DE L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS (UVETD)



131 636 tonnes
de déchets gérés
(OM + DASRI*) (hors
boues)



24 094 tonnes
de boues de stations
d'épuration incinérées



30 353 MWh
d'électricité produite



48
agent-es



2 117
de DASRI* incinérés



114 845 tonnes
de déchets incinérés à
l'UVETD (OMR + DASRI*)



3 lignes
d'incinération



coefficient énergétique
de **88,3 %**



108 542 MWh
d'énergie thermique vendue

* Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

1 - LIVRAISON DES DÉCHETS ET CHARGEMENT DES FOURS

Les déchets arrivant sur le site sont pesés à l'entrée et contrôlés (détection de la radioactivité). Ils sont stockés dans une fosse avant d'être repris à l'aide d'un grappin pour alimenter les fours.

2 - DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX (DASRI)

L'UVETD est la seule installation de Savoie, Haute-Savoie et Ain à traiter ce type de déchets (cliniques, hôpitaux, laboratoires...). Une installation spécifique gère le vidage des bacs DASRI en trémie du four.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

35

36

37

38

39

40

41

42

43

44

45

46

47

48

49

50

51

52

53

54

55

56

57

58

59

60

61

62

63

64

65

66

67

68

69

70

71

72

73

74

75

76

77

78

79

80

81

82

83

84

85

86

87

88

89

90

91

92

93

94

95

96

97

98

99

100

101

102

103

104

105

106

107

108

109

110

111

112

113

114

115

116

117

118

119

120

121

122

123

124

125

126

127

128

129

130

131

132

133

134

135

136

137

138

139

140

141

142

143

144

145

146

147

148

149

150

151

152

153

154

155

156

157

158

159

160

161

162

163

164

165

166

167

168

169

170

171

172

173

174

175

176

177

178

179

180

181

182

183

184

185

186

187

188

189

190

191

192

193

194

195

196

197

198

199

200

201

202

203

204

205

206

207

208

209

210

211

212

213

214

215

216

217

218

219

220

221

222

223

224

225

226

227

228

229

230

231

232

233

234

235

236

237

238

239

240

241

242

243

244

245

246

247

248

249

250

251

252

253

254

255

256

257

258

259

260

261

262

263

264

265

266

267

268

269

270

271

272

273

274

275

276

277

278

279

280

281

282

283

284

285

286

287

288

289

290

291

292

293

294

295

296

297

298

299

300

301

302

303

CONTEXTE

Dès 2020, une réflexion a été entamée avec la Ville de Chambéry afin d'améliorer la valorisation de l'énergie produite par l'incinération des déchets, permettant ainsi de garantir la fourniture au réseau de chauffage urbain d'une énergie locale et fiable. Les études d'exécution ont été réalisées en 2021, et les travaux en 2022, intégrant l'installation d'une nouvelle turbine et de nouveaux échangeurs avec le réseau de chauffage urbain.*

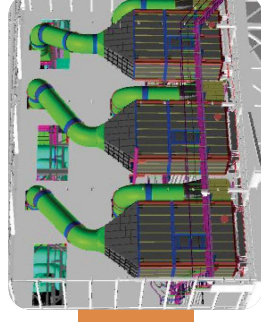
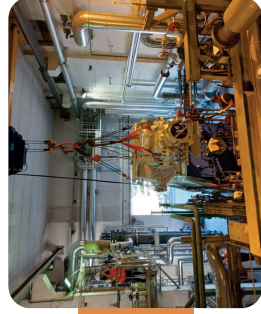
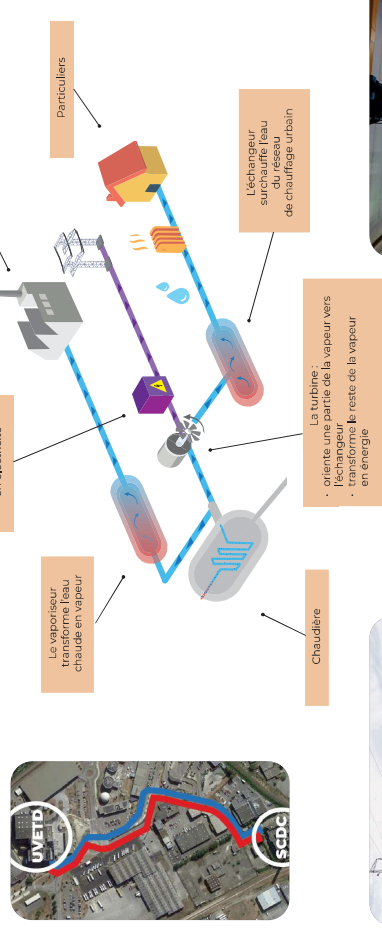
*Société chambérienne de distribution de chaleur, délégation de la Ville de Chambéry

ÉNERGIE THERMIQUE			
	Chaleur vendue	Hausse vente / 2019	Correspondance énergie
Situation 2019	92 GWh / an	-	9 000 foyers
Situation 2024	108 GWh / an	17 %	10 500 foyers

PROCESSUS

En septembre 2024, un nouveau délégataire du Réseau de Chaleur Urbain (RCU) a été désigné : la société R3C, filiale de DALKIA. Depuis cette date, Savoie Déchets collabore étroitement avec ce nouvel opérateur afin d'optimiser la livraison de chaleur produite par l'Unité de Valorisation Énergétique.

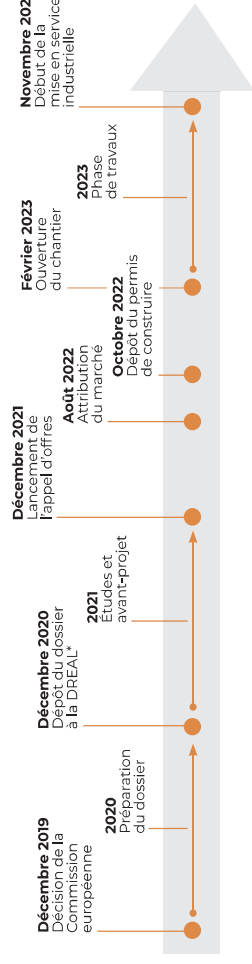
Par ailleurs, le réseau de chaleur urbain est amené à se développer dans les années à venir, ce qui aura pour effet d'augmenter la quantité de chaleur valorisée et distribuée depuis l'usine.



CONTEXTE

En décembre 2019, la Commission européenne a adopté une nouvelle réglementation encadrant les installations d'incinération des déchets. Conformément à cette directive, Savoie Déchets a mis en conformité son Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets (UVETD) dans les délais impartis. Cette mise en conformité a impliqué la réalisation de travaux portant notamment sur la réduction des émissions d'oxydes d'azote dans les fumées et l'installation d'un dispositif de surveillance en continu des rejets de mercure.

DATES CLÉS DU PROJET



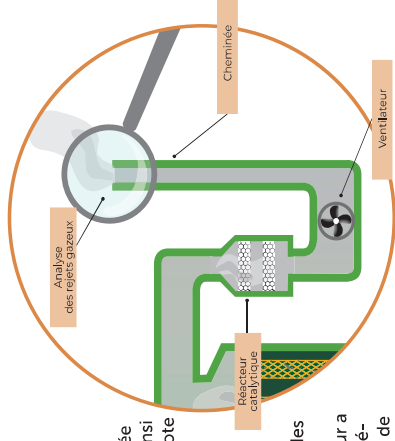
MISE AUX NORMES

OXYDES D'AZOTE

Le procédé industriel combine les propriétés chimiques de l'urée à la technologie « nid d'abeille » des catalyseurs, permettant ainsi d'atteindre des valeurs d'émission de 50 mg/Nm3 d'oxyde d'azote dans les fumées, là où la norme exige une valeur maximum d'émission de 80 mg/Nm3, sur 24h.

MERCURE

Jusqu'alors, Savoie Déchets réalisait des mesures ponctuelles des rejets de mercure. Il est désormais nécessaire d'être en capacité de les mesurer en continu : c'est pourquoi un analyseur a été installé sur chaque ligne en décembre 2022. Des capteurs ré- alisent donc maintenant en permanence des mesures en sortie de cheminée et communiquent les données aux logiciels d'analyse.



CERTIFICATIONS ISO

L'Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets (UVETD) de Savoie Déchets est engagée depuis de nombreuses années dans une démarche d'amélioration continue, reconnue par l'obtention de deux certifications :

- ISO 14001, obtenue en 2010, pour son système de management environnemental,
- ISO 50001, obtenue en 2015, pour son système de management de l'énergie.

Ces certifications sont maintenues dans le cadre d'un dispositif rigoureux reposant sur un audit de renouvellement triennal, complété par des audits de suivi annuels. L'audit de suivi mené en novembre 2024 s'est conclu favorablement, permettant le maintien des deux certifications.

Norme ISO 14001 – Management environnemental

Les actions engagées en 2024 répondent pleinement aux exigences de la norme ISO 14001, notamment en matière de :

- maîtrise des consommations d'eau de ville,
- réduction des émissions atmosphériques, avec la mise en service d'un nouveau système de traitement des oxydes d'azote (NOx).

Norme ISO 50001 – Management de l'énergie

Depuis 2015, Savoie Déchets a volontairement initié une démarche de certification ISO 50001, avec une certification obtenue selon la version 2018 de la norme en novembre 2019.

Cette certification s'articule autour de trois objectifs fondamentaux :

- la réduction des consommations énergétiques,
- l'augmentation de la production d'énergie et de sa valorisation,
- la mise en œuvre de bonnes pratiques énergétiques dans une logique d'amélioration continue.

Les actions menées en 2024 ont permis de répondre efficacement à ces objectifs, notamment :

- par une augmentation de la production et de la valorisation de chaleur et d'électricité, représentant un gain de 16 GWh d'énergie thermique valorisée (entre 2019 et 2024),
- par une optimisation du fonctionnement des équipements électriques et une amélioration des dispositifs de suivi et de mesure.

CONTRÔLE DES REJETS AQUEUX

L'ensemble des effluents liquides du site, y compris les eaux pluviales et de ruissellement, fait l'objet d'un traitement :

- Eaux industrielles et eaux de voirie : dirigées vers la station d'épuration interne de l'UVETD, elles sont ensuite transférées vers l'Unité de Dépollution des Eaux Usées (UDEP) de Grand Chambéry.
- Paramètres physico-chimiques : le pH, la température et le débit sont suivis en continu. Le Carbone Organique Total (COT), la Demande Chimique en Oxygène (DCO) et les Matières en Suspension (MES) font l'objet d'analyses quotidiennes.
- Contrôles externes : un organisme indépendant effectue des contrôles mensuels sur les principaux paramètres, ainsi qu'un contrôle semestriel sur les dioxines et furanes.
- Eaux de voirie non souillées : évacuées vers le milieu naturel après passage par un décanteur-déshuileur.
- Eaux de toiture : rejetées directement dans le milieu naturel.
- Rejets en milieu naturel : un contrôle annuel est assuré par un organisme extérieur afin de garantir la conformité environnementale.

	pH	t° °C	Débit m³/j	MEST mg/l	DCO mg/l	DBO5 mg/l	NTK mg/l	Fluorures mg/l	Cyanures libres µg/l	AOX mg/l	Cd mg/l
Moyenne 2024	7,27	19,35	36,92	19,25	291,67	113,75	16,66	0,1	<50	0,84	<0,001
Max. réglementaire	5,5-8,5	<30	<400	1000	1500	800	200	15	100	1	0,025
	Tl µg/l	As µg/l	Pb mg/l	Cr mg/l	Cr VI mg/l	Cu mg/l	Ni mg/l	Zn mg/l	Hg µg/l	HTC µg/l	PCDD/F mg/l
Moyenne 2024	<5	<0,005	<0,01	0,007	13,33	0,006	<0,01	0,02	<0,10	0,26	0
Max. réglementaire	50	0,05	0,06	0,5	100	0,25	0,1	0,8	25	5	0,3 x 10 ⁻⁶

CONTRÔLE DES REJETS GAZEUX

Les trois lignes de combustion de l'Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets sont équipées de systèmes d'analyse en continu permettant le suivi des paramètres suivants : acide chlorhydrique (HCl), dioxyde de soufre (SO₂), oxydes d'azote (NOx), carbone organique total (COT), acide fluorhydrique (HF), poussières, oxygène (O₂), vapeur d'eau (H₂O), dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), ammoniac (NH₃), mercure (Hg), température, pression et débit.

En complément, chaque ligne est équipée d'un dispositif de prélèvement continu des dioxines et furanes sur car-touches, qui sont ensuite analysées mensuellement par un laboratoire agréé. Par ailleurs, un organisme indépendant procède à deux campagnes annuelles de contrôle des émissions en sortie de cheminée sur l'ensemble de ces paramètres. Des contrôles inopinés peuvent également être effectués à la demande de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

	HCl mg/Nm³	SO2 mg/Nm³	NOX mg/Nm³	CO mg/Nm³	HF mg/Nm³	COT mg/Nm³	Poussières mg/Nm³	NH3 mg/Nm³	Dioxines mg	Débit Nm³/h
Ligne d'incinération n°1	6,14	11,72	66,34	2,89	0,03	0,78	0,34	1,33	0,0053	32 022
Ligne d'incinération n°2	6,8	8,89	65,35	5,14	0,22	1,36	0,26	0,51	0,0015	33 577
Ligne d'incinération n°3	5,86	8,65	57,54	3,9	0,02	1,07	0,9	0,22	0,0296	32 696
Moyenne 2024*	6,27	9,75	63,08	3,98	0,09	1,07	0,50	0,69	0,01	32 765
Max. réglementaire	8	40	80	50	1	10	5	10	0,08	-

*Les moyennes indiquées intègrent les temps de fonctionnement de chacune des lignes

Les résultats des mesures en 2024 sont significativement en dessous des seuils réglementaires.

ÉVALUATION DES ÉMISSIONS DE CO2

Depuis 2024, Savoie Déchets doit déclarer les émissions annuelles de gaz à effet de serre conformément à la directive européenne 2003-87-CE. Pour l'année 2024, les émissions provenant de l'installation sont évaluées à :

- 54 993 tonnes CO2e d'origine fossile
- 62 396 tonnes CO2e provenant de la biomasse

Objectif : travailler à mieux les mesurer et surtout les réduire.

Emissions de CO2 évitées grâce à la production de chauffage urbain = 21 835 tonnes.

IMPACT DE L'INSTALLATION

Suite à une modélisation des retombées atmosphériques, des sites de prélèvements ont été validés par la DREAL.

Des mesures sont réalisées par des organismes agréés indépendants dans les domaines suivants :

- prélèvement de lichens
- retombées atmosphériques de polluants (par jauges Owen)

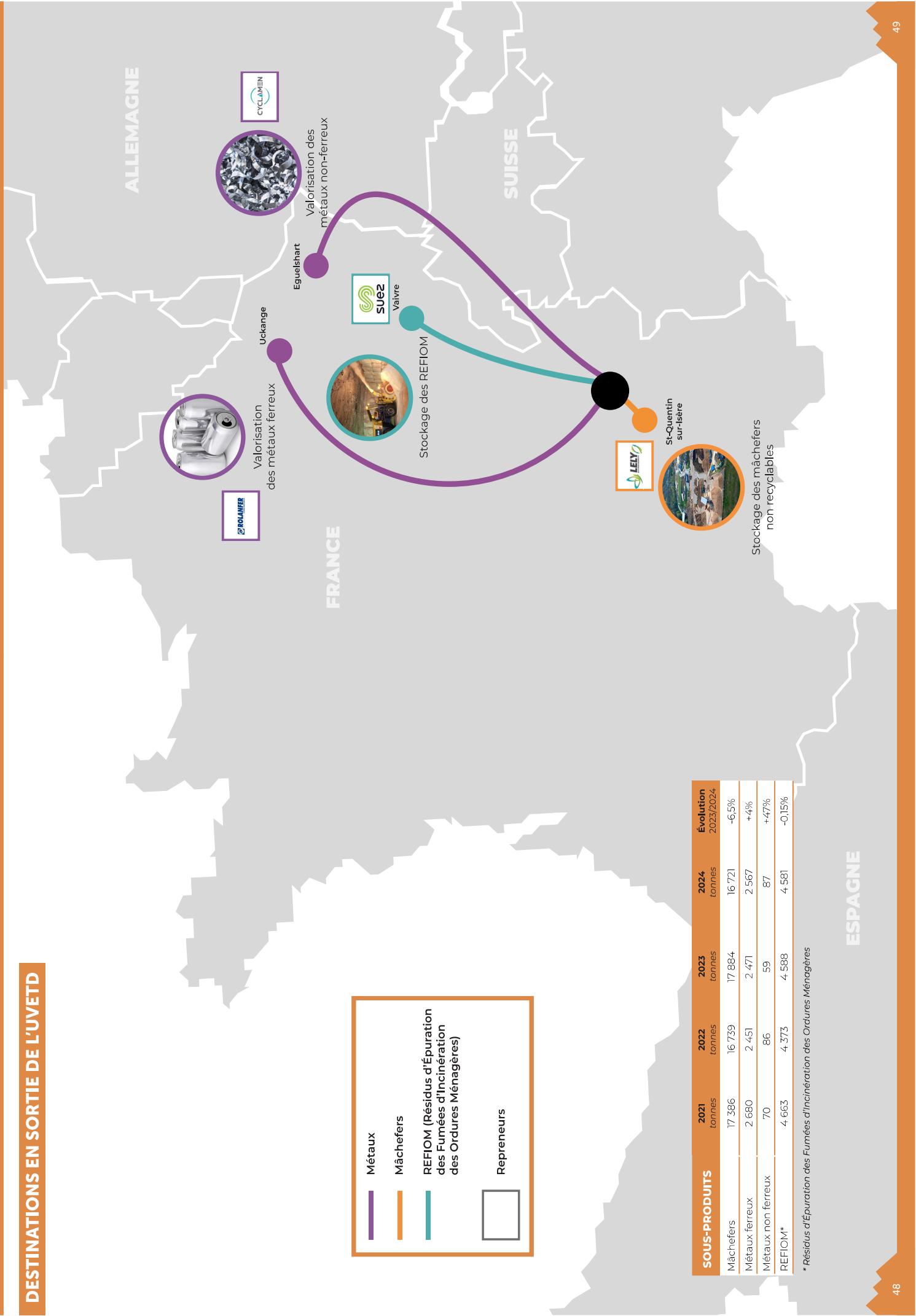
Elles permettent la détermination de la concentration de polluants, à une fréquence annuelle concernant :

- les dioxines et furanes (PCDD/PCDF)
- les métaux lourds

Les résultats de ces mesures ne montrent pas d'impact de l'UVETD sur son environnement.

CONTRÔLE DES ÉMISSIONS SONORES

Des mesures sont effectuées tous les trois ans à proximité de l'usine pour contrôler les niveaux sonores conformément à l'arrêté préfectoral. Le dernier contrôle effectué fin 2024 a mis en évidence une non-conformité. Des analyses complémentaires sont menées en 2025 afin d'en déterminer l'origine et diminuer ces émissions.



SOUS-PRODUITS	2021 tonnes	2022 tonnes	2023 tonnes	2024 tonnes	Évolution 2023/2024
Mâchefers	17 386	16 739	17 884	16 721	-6,5%
Métaux ferreux	2 680	2 451	2 471	2 567	+4%
Métaux non ferreux	70	86	59	87	+47%
REFIO*	4 663	4 373	4 588	4 581	-0,15%

* Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères

RÉUTILISATION DES MÂCHEFERS SUR LES CHANTIERS DU TERRITOIRE

Les graves de mâchefer issues du processus d'incinération des déchets peuvent être valorisées dans le secteur des travaux publics, notamment pour la réalisation de sous-couches de chaussées ou de remblais techniques recouverts.

Cette valorisation est strictement encadrée par l'arrêté du 18 novembre 2011, relatif au recyclage en technique routière des mâchefers d'incinération de déchets non dangereux.

Cette pratique permet d'utiliser les graves de mâchefer comme matériaux de substitution aux granulats naturels du BTP, favorisant ainsi une gestion durable des ressources locales. Elle contribue à :

- réduire l'extraction de matières premières
- limiter le recours à l'enfouissement
- optimiser la gestion des déchets, conformément à la hiérarchie des modes de traitement définie par la réglementation

Afin de garantir la valorisation des mâchefers, même en l'absence de chantier de proximité, un marché a été attribué en septembre 2021 à l'entreprise EISER, en groupement avec LELY Environnement.

Ce marché porte sur l'externalisation du traitement et de la valorisation des mâchefers, assurant ainsi la continuité de leur réutilisation dans des conditions respectueuses de l'environnement et conformes à la réglementation en vigueur.



Avant toute opération de valorisation, une analyse environnementale approfondie est systématiquement réalisée par une hydrogéologue indépendante. Cette étude vise à vérifier la conformité réglementaire de l'utilisation des mâchefers sur le chantier concerné.

Depuis la création de Savoie Déchets, les mâchefers produits par l'Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets (UVETD) ont été valorisés sur plus de 40 chantiers situés sur le territoire régional.

En 2024, les opérations de valorisation ont été mises en œuvre sur les chantiers suivants :

- Création d'une plateforme sur l'aire de compostage de Montremond, située sur la commune de Saint-Barthélemy (38270) ;
- Aménagement d'une plateforme destinée à un bâtiment en Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) sur la commune de Claufond-Arcine (74).

COMPRENDRE CE QUE CONTIENNENT NOS POUBELLES

En 2024 et 2025, Savoie Déchets a fait effectuer des campagnes de caractérisation pour étudier la composition des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) reçues par l'Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets (UVETD).

Pour cela, un échantillon de 500 kg est prélevé sur un camion arrivant à l'UVETD.

Un quart de cet échantillon est ensuite trié en différentes tailles et réparti par catégories.

Chaque catégorie de déchets est ensuite pesée pour déterminer la composition des déchets.

Objectifs de ces campagnes :

- Connaître la composition moyenne des OMR en % pour mesurer l'évolution de la composition (comparaison avec la campagne nationale MODECOM de 2017).
- Connaître dans les OMR la part de déchets réellement destinés à la valorisation énergétique.
- Évaluer les quantités de déchets devant être valorisées par d'autres filières (biodéchets, emballages, autres recyclables).
- Évaluer l'impact de la saisonnalité.

Bilan 2024 : des chiffres révélateurs

En 2024, 107 caractérisations ont été réalisées. Résultat : plus de 75 % des déchets pourraient être mieux triés !

34,4 % de papier/carton/plastique/métaux
29,4% de biodéchets valorisables
5,2 % de textiles
7,3 % de verre

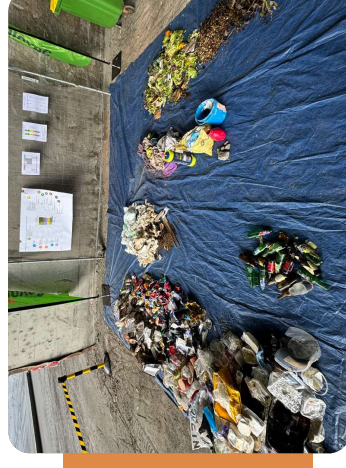
La saisonnalité influe également sur la composition des poubelles :

Sur 6 collectivités touristiques, des caractérisations ont été réalisées en haute et basse saison.

La part de déchets alimentaires est plus importante en haute saison (26,2 %) qu'en basse saison (19,1 %).

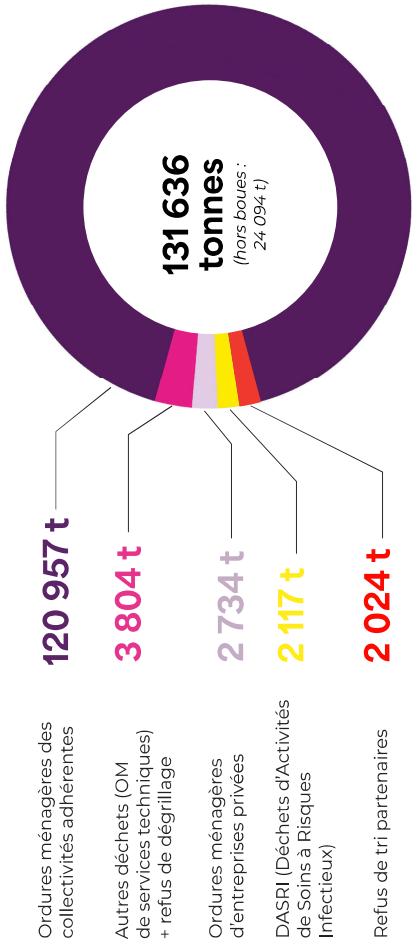
Un enjeu majeur pour optimiser les collectes

- 14 000 tonnes par an de papier/carton sont encore jetées dans les ordures ménagères alors qu'elles devraient être recyclées.
- Même constat pour les emballages plastiques et le verre respectivement 12 500 et 7 500 tonnes par an mal triées.
- 33 500 tonnes par an de déchets potentiellement compostables sont encore dans la poubelle OMR.

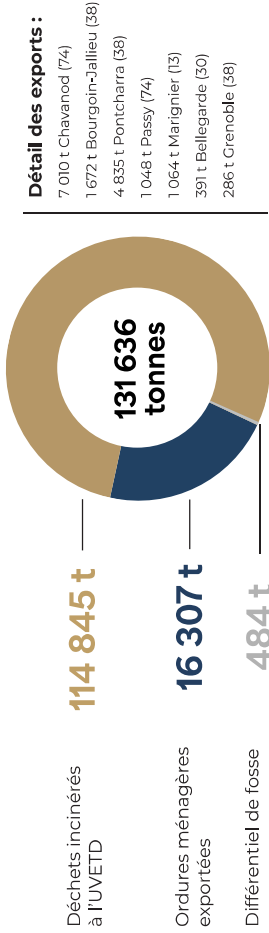


BILAN 2024 ET ÉVOLUTIONS

TONNAGES REÇUS



TONNAGES INCINÉRÉS ET EXPORTÉS



INCINÉRATION

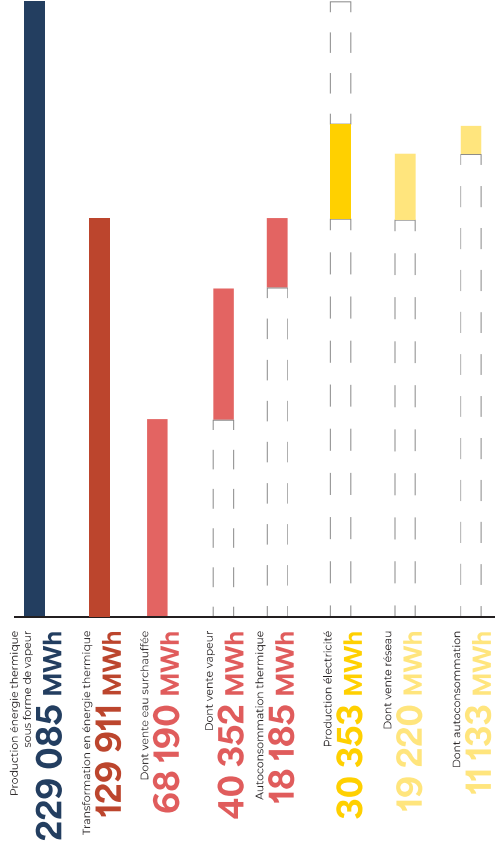
2024					
LIGNES D'INCINÉRATION	Fonct. heures	Dispo.	Incinérés tonnes	Taux moy. t/h	Évolution 2023/2024
Ligne d'incinération n°1	7 507	85,5%	37 367	5,0	-0,5%
Ligne d'incinération n°2	7 996	91,0%	39 801	5,0	+5,0%
Ligne d'incinération n°3	7 569	86,2%	37 676	5,0	+0,4%
TOTAL INCINÉRATION	23 072	87,6%	114 844		+ 0,3%

OMR DES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

COLLECTIVITÉS	2024					
	Pop. DCF 2024	2023 OM + refus	2024 OM + refus	2024 refus de tri	2024 OM	Ratio 2024 kg/hab* 2023/2024
CA Grand Chambéry	148 435	33 454	33 053	1 713	31 341	211 -1,2%
CA Grand Lac	85 626	18 914	18 558	1 124	17 434	204 -1,9%
CA Arlysère	69 551	13 945	14 074	806	13 267	191 0,9%
CC Cœur de Chartreuse	19 195	3 608	3 560	113	3 447	180 -1,3%
CC Cœur de Savoie	13 256	2 192	2 204	127	2 077	157 0,5%
CC Lac d'Aiguebelette	7 009	722	629	105	524	75 -12,9%
CC Yenne	7 906	1 300	1 352	102	1 251	158 4,0%
SI RTOM Maurienne	73 567	14 635	14 505	629	13 877	189 -0,9%
CC Vallées d'Aigueblanche	11 523	2 401	2 374	97	2 277	198 -1,1%
CC Cœur de Tarentaise	23 794	6 133	6 224	150	6 073	255 1,5%
CC Val Vanoise	27 502	7 042	7 391	246	7 145	260 5,0%
CC Haute Tarentaise	40 979	11 813	12 155	415	11 740	286 2,9%
CC Versants d'Aime	24 170	4 739	4 878	265	4 614	191 2,9%
TOTAL ADHÉRENTS	552 513	120 898	120 957	5 890	115 066	208 0,05%

*OMR hors refus

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE





05

INDICATEURS FINANCIERS

BUDGET 2025

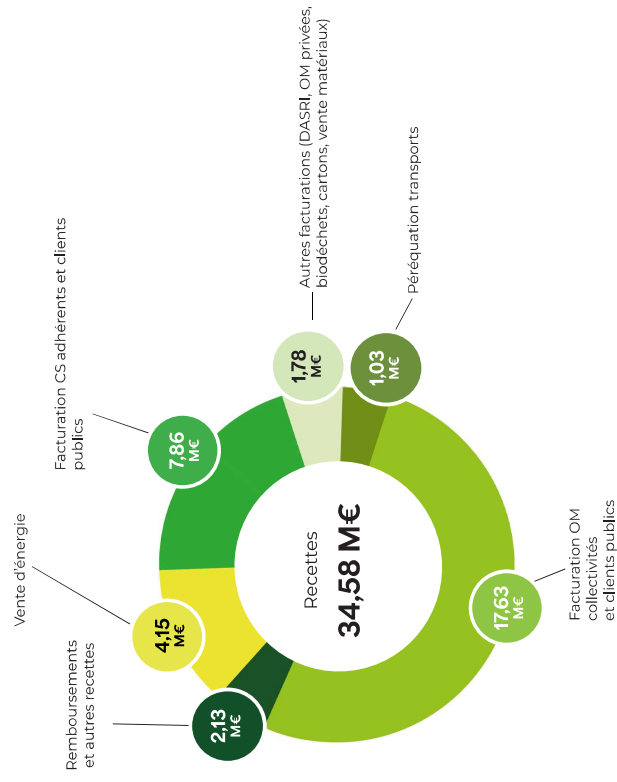
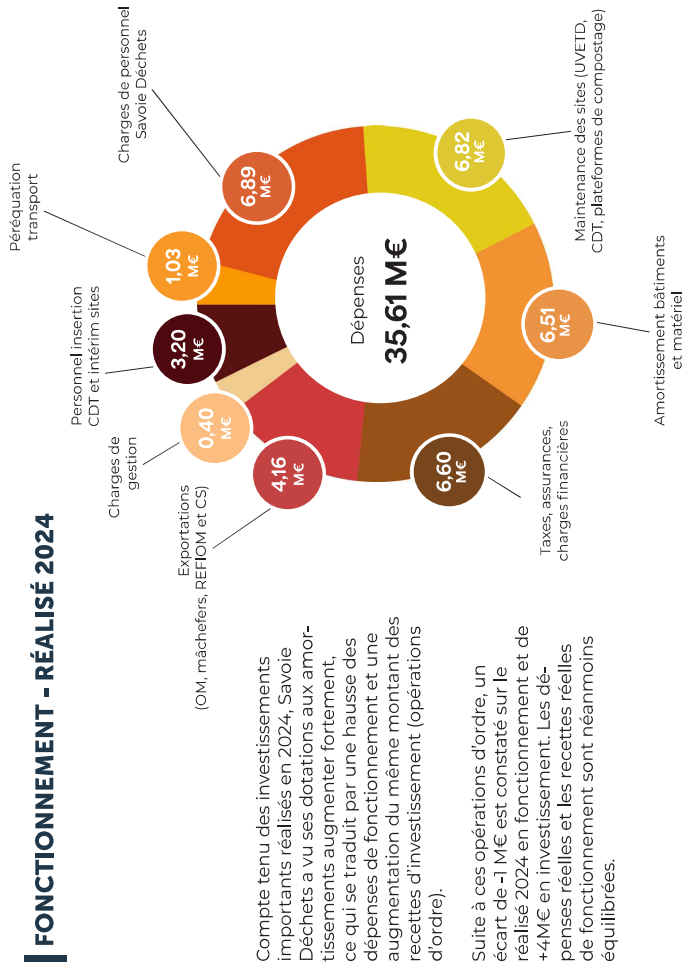
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES 2025



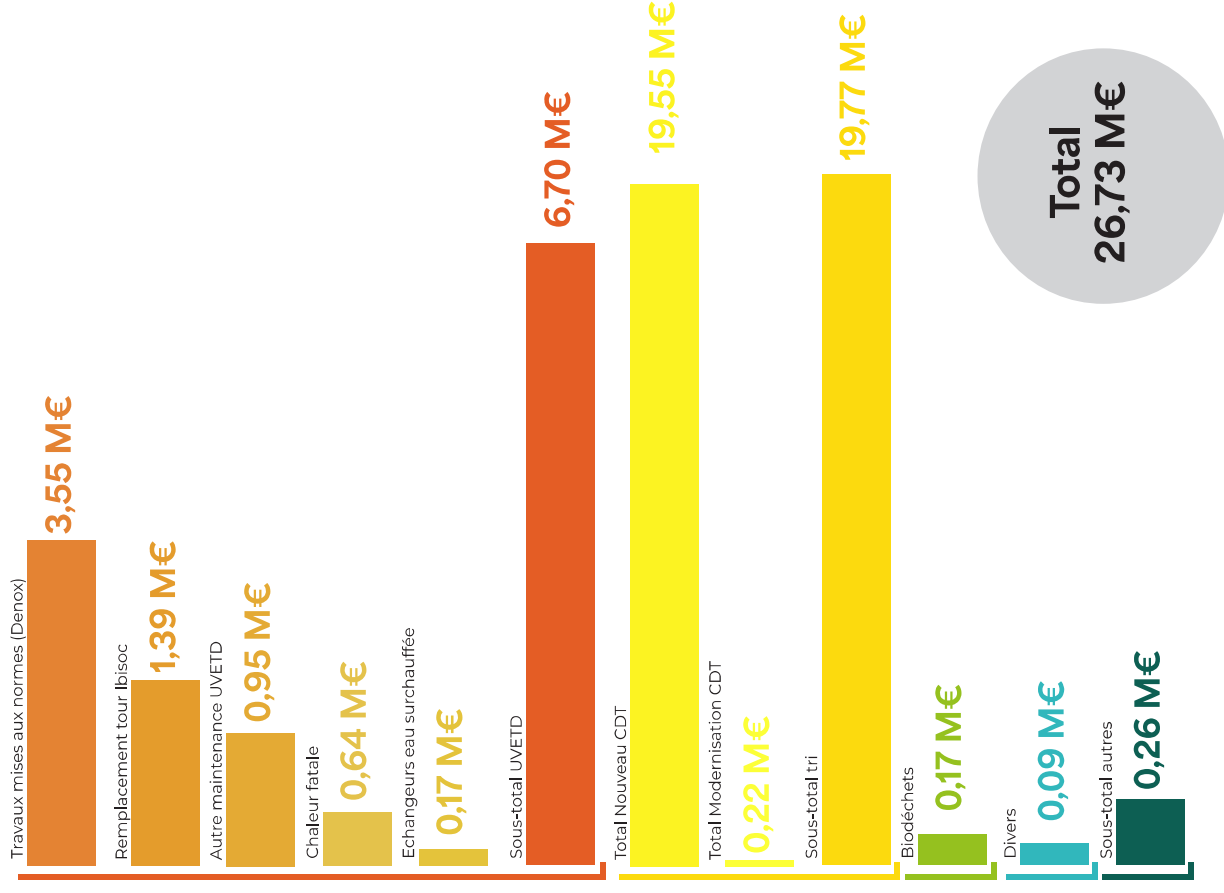
RECETTES PRÉVISIONNELLES 2025



FONCTIONNEMENT - RÉALISÉ 2024



INVESTISSEMENT - RÉALISÉ 2024



COMPTE ADMINISTRATIF 2024 ET TARIFICATION

COMPTE ADMINISTRATIF		RÉSULTATS CONSOLIDÉS
FONCTIONNEMENT (en €)		
Dépenses d'exploitation		18 368 662
Charges de personnel		6 892 317
Charges de gestion courante		1 190 092
Charges financières et exceptionnelles		2 651 092
Amortissement et provisions		6 510 355
Total dépenses 2024		35 612 518
Recettes d'exploitation		33 447 285
Recettes internes et exceptionnelles		742 548
Total recettes 2024		34 189 833
Reprise résultat 2023		+ 386 409
Résultat fonctionnement 2024		- 1 036 896
INVESTISSEMENT		
Dépenses liées aux projets		26 729 676
Remboursement de la dette		3 927 817
Opérations internes		605 521
Total dépenses 2024		31 263 014
Emprunts contractés		20 002 000
Amortissement et recettes internes		6 566 866
Subventions d'équipement reçues		414 863
Total recettes 2024		26 983 729
Reprise résultat 2023		+ 8 349 956
Résultat investissement 2024		+ 4 070 671
RÉSULTAT GLOBAL 2024		+ 3 033 775
TARIFICATION		
TRAITEMENT À L'UVETD (en € HT/t)		
Déchets hospitaliers	316,50	321,50
OM collectivités adhérentes	132	138
OM autres clients publics et établissements de santé	132	138
OM clients privés	136/201*	142/202
Incinérables provenant de déchetteries	60	60
Boues	67/72**	70/75
TRI DES COLLECTES SÉLECTIVES		
Flux multi-matériaux	220	240
Flux cartons adhérents	33	34
Flux cartons clients extérieurs	37	38
BIODÉCHETS		
Biodéchets publics	40	40
Biodéchets privés	40	40

* Tarif réduit sous condition de disponibilité de four
** Tarif appliqué aux adhérents + SIIA + SIA/tarif autres clients

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

Directrice de la publication : Marie Bénévise, Présidente
Conception, rédaction et mise en page : Savoie Déchets

Crédits : Grand Chambéry - Adobe Stock - Freepik - Vecteezy - Pixabay - Solucir - Le Lab 360 - La Cantine Savoyarde Solidarité - J'aime Boc'Oh - Julien Rambaud
Tirage : 400 ex. sur papier recyclé - Sept. 2025

Retrouvez le rapport d'activités 2024 sur :
www.savoie-dechets.fr



